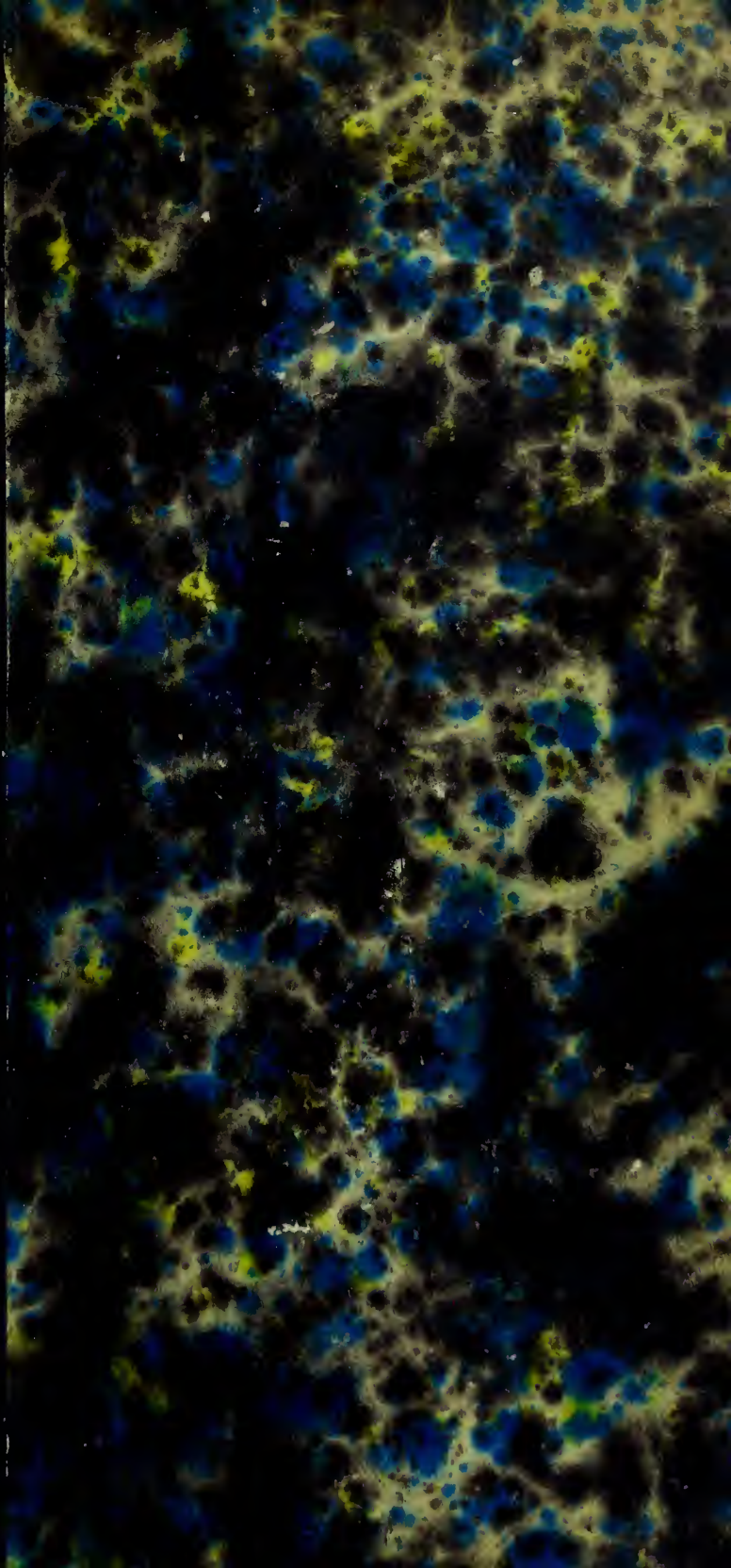

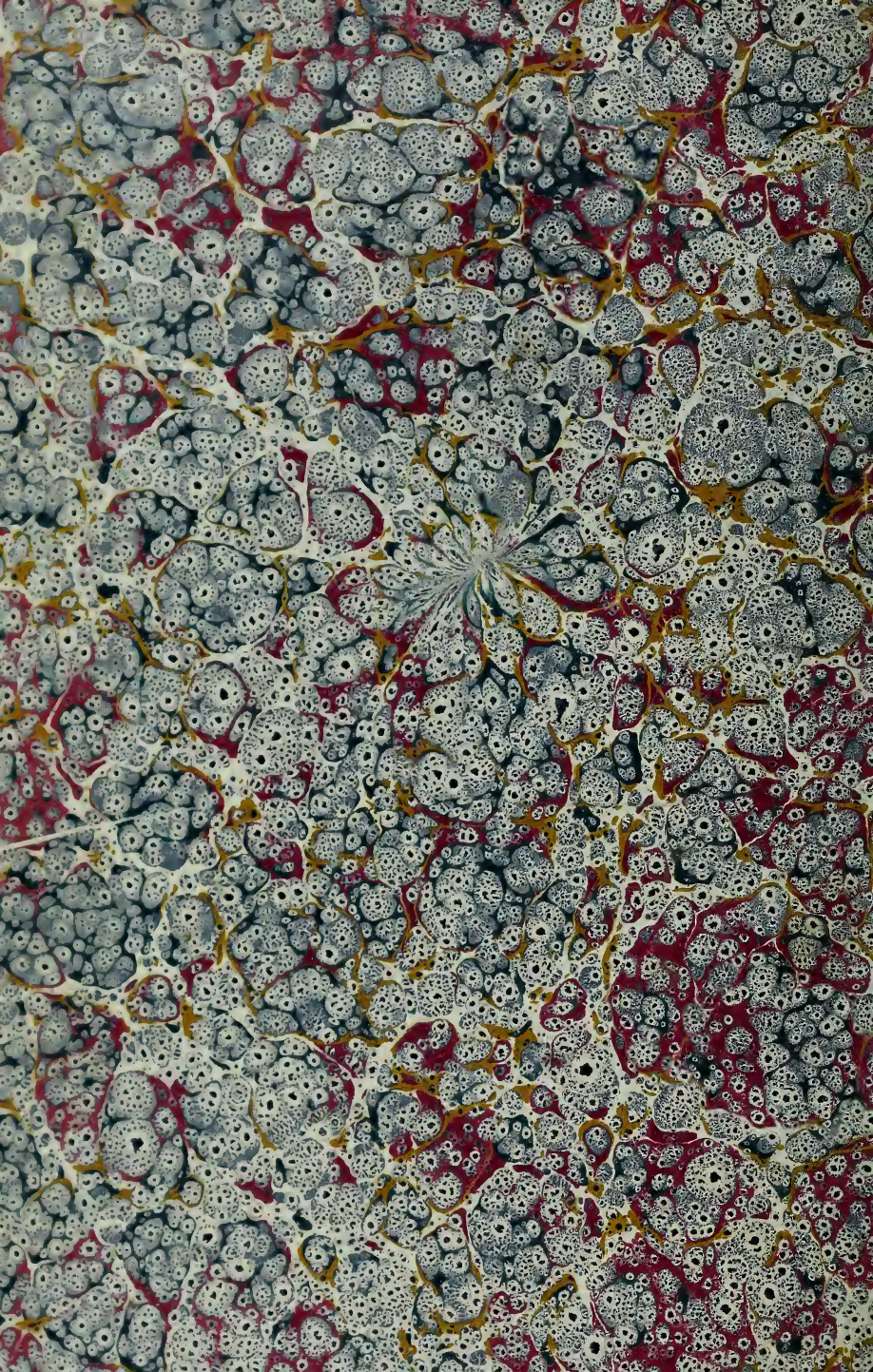

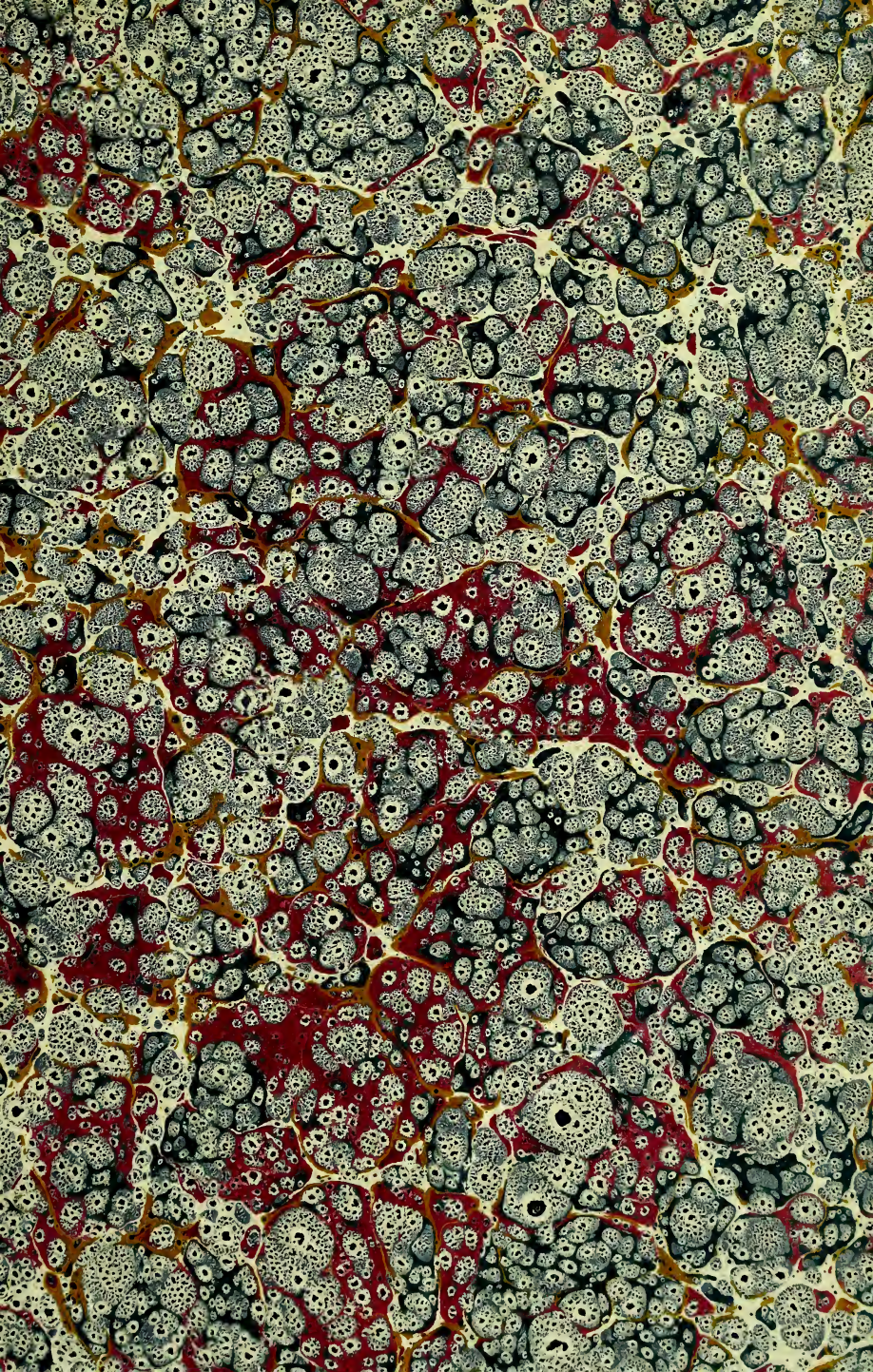

ROBERT ESTIENNE

ET

LE ROI FRANÇOIS Ier.

A PARIS,

CHEZ P. DUFART, LIBRAIRE,

RUE DES SAINTS-PÈRES, N° 1.

ROBERT ESTIENNE,

IMPRIMEUR ROYAL,

ET

LE ROI FRANÇOIS Ier.

NOUVELLES RECHERCHES

SUR

L'ÉTAT DES LETTRES ET DE L'IMPRIMERIE

AU XVIe SIÈCLE;

PAR G.-A. CRAPELET, IMPRIMEUR.

AVEC SEPT PLANCHES

D'ORNEMENS TYPOGRAPHIQUES DES ESTIENNE

ET AUTRES IMPRIMEURS CONTEMPORAINS.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,

RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

DÉCEMBRE M. DCCC. XXXIX.

Digitized by the Internet Archive
in 2016

https://archive.org/details/robertestienneim00crap

ÉPÎTRE DÉDICATOIRE

À

MONSIEUR VILLEMAIN,

MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

GRAND-MAÎTRE DE L'UNIVERSITÉ, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Monsieur le Ministre,

*Si j'avois trouvé chez nos anciens auteurs quelque forme littéraire plus usitée, plus ostensible, plus extraordinaire aujourd'hui que l'*Épître dédicatoire, *c'est celle que j'aurois choisie pour oser vous détourner un*

moment de vos graves occupations, en mettant cet écrit sous vos yeux; car c'est au Grand-Maître de l'Université et à l'Académicien que j'en présente l'hommage.

Je sais que l'Épître dédicatoire est à peu près proscrite par la délicatesse exquise et le rare désintéressement des hommes de notre temps : mais pendant trois siècles, tout ce que la France a compté d'écrivains dans les Sciences, les Arts et les Lettres, aussi bien que les Corps savans, ont fait un usage continuel de l'Épître; et sa place reste marquée dans l'histoire de la littérature, qui lui doit nombre d'indices introuvables ailleurs, et qui regrettera plus d'une fois peut-être de ne la plus rencontrer.

Le caractère de ce genre de composition s'adapte très-bien d'ailleurs à ma pensée. Il me permettroit de louer sans réserve les vues nobles et libérales de l'éloquent orateur, le mérite de l'écrivain le plus accompli, la richesse et la grandeur de ses compositions, la grâce, la pureté et le goût parfait de son style; et l'on ne m'accuseroit pas de flatterie : on me reprocheroit bien plutôt d'avoir si imparfaitement retracé ces rares

et brillantes qualités, qu'il me fut permis de connoître dès nos premières luttes universitaires.

Mais tel n'est pas le but de cette Épître.

*Elle doit pourtant se conformer à l'un de ses principes essentiels, qui est de réclamer la protection du personnage auquel elle s'adresse; et c'est celle du Grand-Maître de l'Université qu'elle invoque ouvertement ici en faveur de l'*IMPRIMERIE. *Jamais, en effet, Monsieur le Ministre, cette Fille de l'Université n'eut plus besoin de protection. Le cours des événemens, la force des choses, bien plus que l'impéritie de ceux qui exercent l'imprimerie, lui ont fait perdre le lustre et la considération dont elle jouissoit autrefois, et qu'elle devoit surtout au patronage de l'Université. Le désordre qui s'est introduit dans l'exercice de cette profession par l'inexécution des règlemens ou l'insuffisance des lois, est aujourd'hui parvenu à son comble. Les Imprimeurs de Paris ont adressé des réclamations, des doléances; elles n'ont point été écoutées. Puisse le Ministre de l'Instruction publique, Grand-Maître de l'Université, les accueillir, et les faire entendre! et*

l'Imprimerie, qui a rendu de si grands services aux lettres, dont les travaux, selon l'expression de De Thou, ont acquis plus d'honneur et de gloire à la France que tous les hauts faits de nos guerres, ne désespérera pas de voir renaître de beaux jours à l'abri d'un pouvoir tutélaire.

Veuillez agréer, MONSIEUR LE MINISTRE,
l'hommage de mes sentimens respectueux,

G.-A. CRAPELET.

Paris, le jour de Sainte-Barbe,
4 décembre 1839.

ROBERT ESTIENNE

ET

LE ROI FRANÇOIS Ier.

Chaque âge a ses mœurs, ses coutumes, ses usages; c'est un fait que personne n'ignore, mais que l'on oublie trop généralement lorsqu'il s'agit d'apprécier les documens historiques ou les productions littéraires des temps passés; comme aussi l'esprit, le caractère et la conduite des hommes qui y ont attaché leur nom. Sous ce rapport, notre XVIe siècle devoit, plus que tout autre peut-être, avoir à souffrir des jugemens injustes de certains écrivains modernes, car il n'est pas une époque où la vie morale ait été plus agitée, plus active, plus passionnée, et plus immédiatement soumise à l'influence des événemens qui ont alors remué l'édifice social. Il seroit également injuste de rabaisser le présent pour exalter le passé : tel n'est pas notre dessein. Mais si nous possédons maintenant tant d'avantages ignorés de nos pères, jouissons-en sans oublier que c'est à une succession d'intelligences supérieures dans tous les genres, que nous sommes

redevables de la généralité de nos connoissances et de nos lumières : souhaitons surtout qu'il ne nous soit pas un jour reproché par nos descendans de n'en avoir pas profité mieux encore.

Ces réflexions me sont venues de la connoissance intime que j'ai faite avec le savant homme dont je vais retracer la vie, et des notions que je puis avoir de l'état actuel de l'art typographique qu'il a exercé, et qu'il a tant illustré en l'associant à ses travaux littéraires. Elles se sont présentées surtout à raison du royal personnage dont le nom et les actes ne peuvent être séparés de ceux de notre Robert Estienne. On jugera si le Roi et l'Imprimeur n'ont pas bien mérité l'un de l'autre, et combien, tous les deux, ils sont dignes de l'admiration et de la reconnoissance publiques.

Robert Estienne étoit le second des trois fils de Henri Estienne Ier, le chef de cette famille qui, pendant plus de cent soixante ans, cultiva la typographie à Paris, sans autre faveur de la fortune que l'honneur et la célébrité du nom. Robert naquit en 1503, la sixième année du règne de Louis XII, à la même époque où son père venoit d'établir des presses au centre du pays latin et de l'Université, et de mettre au jour son premier livre de la *Morale d'Aristote* de Lefebvre d'Étaples. Quoique Henri ait pris un soin tout particulier d'indiquer sa demeure sur les titres

et à la fin de ses éditions, il n'est plus possible aujourd'hui de reconnoître la place même d'où jaillirent tant de science et de lumières, de même qu'à Venise, personne ne sauroit vous enseigner où fut la maison des Alde. Mais on sait positivement que l'imprimerie des Estienne étoit située au haut de la rue Saint-Jean de Beauvais, plus anciennement appelée rue du Clos-Bruneau, à une petite distance du collége de Beauvais, et vis-à-vis de l'école de Droit canon, qui avoit été fondée en 1384 par Gilbert et Philippe Ponce. Nous ne nous serions pas arrêté à cette particularité de la demeure des Estienne, si tous les écrivains qui en ont fait mention, ne l'avoient rendue à peu près méconnoissable.

Henri Estienne étant mort en 1520, Simon de Colines, qui, depuis plusieurs années, étoit attaché à l'imprimerie de Henri, et peut-être même son associé, épousa sa veuve, et devint possesseur de l'établissement [1], en même temps que beau-père de Robert.

Et telles furent les dispositions, l'intelligence et l'instruction précoces de ce jeune Robert, qu'à peine âgé de dix-huit ans, il dirigea seul l'imprimerie Stéphanienne de Simon de Colines, qui se reposa entièrement sur lui des soins typographiques, pendant qu'il

---

[1] Ses premiers livres portent en souscription : *In ædibus Henrici Stephani* ou *Successorem H. S.*

s'adonnoit à la gravure des caractères. Mais cette position dépendante ne pouvoit longtemps convenir au fils de Henri : son incroyable ardeur pour le travail, ses vastes projets littéraires et bibliques, et encore plus peut-être le désir de faire revivre le nom de son père, déjà estimé des savans, le déterminèrent à établir une nouvelle imprimerie, qui fut en activité dès l'année 1526. Comme Simon de Colines ne quitta pas le local occupé par Henri, puisque ses premières éditions portent *in ædibus Henrici Stephani,* il est présumable que Robert s'établit tout à côté, si ce n'est dans la même maison, ainsi que l'indiqueroit *è regione Decretorum* (vis-à-vis de l'École de Droit canon) qu'il mettoit à ses éditions. Il dut préférer, en effet, le domicile paternel à tout autre. La rue Saint-Jean de Beauvais étoit alors une des plus fréquentées et même des plus bruyantes de Paris. C'étoit, dit Sauval[1], un passage continuel de charrettes, de chariots, de chevaux, de vinaigriers et de meuniers ; et si l'on ajoute l'affluence des écoliers, et la nombreuse population universitaire de ce quartier, aucun autre ne pouvoit offrir une situation plus favorable à une imprimerie active et déjà renommée. En 1525, le bruit étoit si grand dans cette rue, que les professeurs de Droit canon ne pouvoient plus faire leurs cours ; et ayant porté plainte, il

---

[1] *Antiquités de Paris*, Liv. II, p. 143.

fut ordonné, sur le rapport d'un conseiller qui s'y transporta, qu'il seroit mis des barrières aux endroits où il seroit jugé nécessaire. « C'est dans cette rue Saint-Jean de Beauvais, dit ailleurs Sauval[1], qui écrivoit vers 1650, qu'a logé Robert Estienne, et l'on y voit encore l'Olivier qu'il prenoit pour enseigne. » Maintenant cet Olivier n'existe plus que sur ses livres[2], mais il y est impérissable.

Dans cette rue étroite, obscure et montante, on voyoit quelquefois venir un cavalier de grand air et de noble figure, suivi de pages, d'écuyers, et de quelques plus graves personnages montés sur des mules. Une autre fois, c'étoit une belle et élégante dame, montée sur un destrier, également accompagnée d'une escorte plus brillante que nombreuse. Ces cavalcades cheminoient lentement par la rue Saint-Jean de Beauvais, s'arrêtoient devant l'enseigne de l'Olivier, mettoient pied à terre au montoir, et entroient dans la maison de Robert Estienne. Le noble cavalier, c'étoit François Ier; la belle dame, c'étoit Marguerite de Valois, sa sœur, la reine de

---

[1] *Antiquités de Paris,* Liv. VIII, p. 355.

[2] Cet arbre est la marque des livres des Estienne depuis Robert Ier; il avoit pour devise diversement placée auprès de l'arbre : *Noli altum sapere, sed time,* tiré de l'Épître de saint Paul aux Romains, ch. XI, v. 20.

Navarre, aimable, spirituelle et savante, autant que belle [1].

Ces visites inattendues causoient, on le pense bien, une certaine agitation dans la maison de Robert. Sa femme, ses enfans, ses correcteurs, alloient au-devant du Roi, mais le maître ne paroissoit pas encore. Il étoit enfermé dans son cabinet, sa table couverte de manuscrits grecs, latins, hébreux, absorbé dans la lecture d'une épreuve de la Bible ou d'un Traité de son ami Guillaume Budé [2]. Il auroit appris que la Sorbonne

---

[1] Cette princesse parloit très-bien l'espagnol, l'italien, entendoit le latin, et avoit pris des leçons d'hébreu de Paul Paradis, dit le Canosse, Vénitien de naissance, qui fut le premier professeur d'hébreu au Collége royal, malgré sa qualité d'étranger. Il y a beaucoup d'autres exemples de fonctions et de professorats accordés par François Ier à des savans étrangers.

[2] Budé, comme Robert Estienne, étoit très-affectionné de François Ier. Il étoit le confident et le dépositaire de toutes les pensées du Roi pour le bien et l'avancement des lettres, et on lui a attribué, entre autres, le projet d'établissement du Collége royal, dont Budé lui-même reporte tout l'honneur au Roi, dans une lettre à son jeune ami, Christophe de Longueil, qui lui demandoit des nouvelles de ses études littéraires. « J'ai quitté ma maison de Marly, qui estoit leur séjour ordinaire, lui dit-il, pour m'habituer à la cour et suite de mon Roy. Que si je voulois maintenant reprendre la route de ma maison, l'on diroit que par une fétardise (lâcheté) de moy, je serois déserteur de mon devoir envers ma patrie; savoir pourquoi? Depuis que j'ay eu cet honneur d'*haleiner*

avoit fait mettre le feu à ses presses, qu'il ne se fût pas dérangé davantage. Il n'y a que des hommes adonnés à des travaux d'érudition profonde et consciencieuse, qui soient à même de comprendre jusqu'à quel point l'attention peut rester concentrée dans l'objet de ses poursuites, ou même dans la lecture d'une épreuve. Aussi n'étoit-ce pas François Ier, comme on l'a si souvent répété, qui ne permettoit pas que l'imprimeur fût interrompu; c'étoit l'imprimeur qui fai-

---

le Roy, il luy est souvent advenu de déclarer publiquement, non par hazard, ains de bon sens et de propos délibéré, qu'il vouloit bastir dedans Paris les villes de Rome et d'Athènes, pour y planter à bon escient la langue latine et la langue grecque, et tout d'une main immortalizer sa mémoire dedans la postérité. Voyant ceste belle opinion née en luy, je n'ai depuis doubté en le gouvernant, de la luy ramentvoir, non une ains plusieurs fois, selon que les occasions s'offroient. Chacun se repaist de ceste belle promesse; elle court par la bouche de tous, et chacun par un vœu et souhait commun me promet la direction et conduite de cet ouvrage, se faisant accroire que j'en estois le premier autheur. Au moyen de quoy si maintenant je m'absentois de la cour sans le congé de mon Maistre, on m'imputeroit cela à une faute inexcusable. » Il n'est peut-être pas inutile de dire que ce passage n'est pas du français de Budé, qui écrivoit beaucoup plus facilement en grec et en latin qu'en français. C'est une traduction d'un de ses contemporains. La lettre écrite en latin est la première du troisième livre du Recueil de ses lettres latines qui forment cinq livres, et qui ont été recueillies par J. Tusan.

soit prier le Roi d'attendre un peu, qu'il eût achevé la correction qui l'occupoit dans le moment[1].

Dans ces visites du Roi ou de la reine de Navarre, la conversation générale, à part quelques explications relatives au mécanisme de la typographie, s'engageoit en latin, entre l'imprimeur, ses nobles interlocuteurs et les doctes personnages qui les accompagnoient; et il n'étoit guère possible qu'il en fût autrement, car la langue latine étoit beaucoup plus usuelle que le français dans la maison de Robert Estienne, et pas un des dix correcteurs ou collaborateurs, étrangers de diverses nations, qu'il entretenoit et qui faisoient partie de la famille, n'eût compris deux phrases de français. Ces jours où François Ier venoit ainsi donner à son imprimeur en titre un témoignage public de sa bienveillance et de son estime pour ses travaux littéraires et pour l'art typographique, furent assurément les plus beaux jours de Robert Estienne, mais il les paya par vingt années de persécutions religieuses, que la protection royale fut impuissante à réprimer. Heureux si toute l'histoire de cette vie si pleine de persévérance, de piété, d'études et de science, eût été renfermée dans ses livres! Mais on ne choisit pas son siècle, ni les hommes.

---

[1] Cela résulte évidemment du texte d'Heinsius qui a rapporté le fait, et dont le sens a été mal interprété. (Voyez *Études typog.*)

Rien n'étoit plus calme, plus heureux que la vie domestique et intérieure de Robert. A peine âgé de vingt-quatre ans, il avoit épousé une fille de Josse Bade[1], imprimeur très-renommé parmi les plus savans, dans un temps où ils l'étoient presque tous à Paris. Cet imprimeur avoit professé les langues grecque et latine; il avoit écrit, imprimé et publié des Commentaires sur la plupart des auteurs classiques latins. Ce fut un motif pour Robert de rechercher une alliance d'érudition, qui lui promettoit des goûts conformes aux siens[2], un esprit cultivé et une instruction assez forte pour l'aider, au besoin, dans les soins et les détails de l'imprimerie. Il trouva tous ces avantages dans la jeune Perette Bade[3], qui se montra digne fille et digne femme d'un mari et d'un père aussi savans; et elle voulut devenir, dit Maittaire, l'épouse de Robert comme de ses travaux[4]. Aussi, tout prospéra dans la maison de l'imprimeur : l'ordre, l'intelligence, la surveillance active de la femme[5], permettoient au mari d'appliquer toutes

---

[1] Jodocus Badius (Ascencius), de la ville d'Asche, à quatre lieues de Bruxelles.

[2] *Id Roberto curæ fuit potissimum, ut non nisi cum eruditis affinitate se devinciret.* (Maittaire, de *Vitis Stephanorum*, p. 17.)

[3] Nommée aussi Pétronille et Pérale.

[4] *Eamdem et thalami et studiorum consortem voluisse.*

[5] Junius Rabirius, l'un de ces savans mêmes qui avoient demeuré chez Robert Estienne, dit que dans sa maison, femme,

ses facultés à l'étude et à ses compositions érudites, qu'il n'interrompoit jamais un seul instant; car sa femme étoit là pour recevoir toutes les personnes en relation d'affaires, pour tenir correspondance ou conversation en latin avec les visiteurs [1], et pour prévenir les interruptions qui auroient troublé les doctes élucubrations de Robert. Dès la première année de son mariage, en 1528, il eut un fils qui fut Henri II, du nom de son

---

enfans, subalternes, domestiques, formoient un essaim de travailleurs, et que tous y parloient la langue de Plaute et de Térence. C'est J. Dorat qui lui fait dire dans une pièce à la louange de R. Estienne :

Nempe uxor, ancillæ, clientes, liberi,
Non segnis examen domus,
Quo Plautus ore, quo Terentius, solent
Quotidiane colloqui.

[1] L'usage du latin pour la correspondance s'est encore longtemps maintenu parmi les imprimeurs après Robert Estienne. Je possède une lettre en latin de Sébastien Mabre Cramoisy, premier directeur de l'Imprimerie royale. Elle est datée du 20 août 1666, et adressée au célèbre astronome Hevelius, à Dantzig, qui avoit une imprimerie dans sa maison. Il ne s'en est servi que pour publier ses ouvrages : sa femme parloit et écrivoit le latin. Dans le même siècle, une dame de Fontevrault, sœur de madame de Montespan, est citée comme savante helléniste par un auteur allemand, G.-H. Goetze, qui a écrit sept ou huit biographies spéciales. Dans le XVIIIe siècle il y eut encore des imprimeurs qui étoient de fort bons latinistes; dans le XIXe, ceux qui ont appris le latin sont à peu près forcés de l'oublier.

grand-père, auteur du *Thesaurus linguæ græcæ*, et que l'on a surnommé le grand Henri. L'accroissement rapide de sa famille fut le complément de son bonheur domestique [1].

Tous les biographes des Estienne, avant et depuis Almeloveen, se sont demandé à quels maîtres on pouvoit faire honneur d'avoir formé un élève tel que Robert; et comme cela ne s'est trouvé nulle part, il est probable qu'on ne l'a jamais écrit. C'est qu'en effet il ne dut pas avoir d'autre école que la maison de son père, pas d'autres maîtres que les savans étrangers qui y remplissoient les fonctions de correcteurs, tels qu'un Beatus Rhenanus, un Pontanus, un Junius Rabirius; et ils auront eu peu de leçons élémentaires à donner à Robert enfant, doué d'une aptitude si extraordinaire pour les langues, puisqu'à l'âge de dix-huit ans il fut en état de produire, entièrement seul, un nouveau texte du *Nouveau Testament* en latin, dont la pureté et la correction supérieure jetèrent l'alarme au

---

[1] Robert Estienne eut huit enfans de Perette Bade, cinq garçons et trois filles. Trois de ses cinq fils, Henri II, François II, et Robert II, exercèrent l'imprimerie, Henri II et François II, à Genève, et Robert II, à Paris. Le dernier des garçons de Robert Estienne, Simon, né en 1546, mourut en bas âge, et Jean, né en 1543, fut marié à Genève. On ne connoît pas d'autre circonstance de sa vie. (*Annales de l'Imprimerie des Estienne*, par M. A.-A. Renouard; IIe partie, p. 36.)

sein de la Sorbonne. Mais ce n'étoit que la première de ses œuvres pieuses : il lui en préparoit bien d'autres. On peut juger d'ailleurs, d'après ce qui se passoit dans la maison même de Robert, comme dans celle de son père, que, dès leur plus bas âge, les enfans de cette famille savoient plus de latin et de grec que beaucoup des nôtres après six années de collége. C'est Henri Estienne, son premier-né, qui retrace lui-même ces souvenirs d'un temps si différent du nôtre et de nos mœurs typographiques et littéraires [1].

« Plusieurs personnes pourroient encore vous attester, dit-il, en s'adressant à son fils Paul Estienne, que la maison de votre grand-père Robert Estienne offroit une particularité littéraire qui ne se rencontra jamais dans aucune autre famille. Les servantes elles-mêmes comprenoient presque tous les mots latins, et toutes (quelques unes assez mal, il est vrai), mais toutes enfin, savoient s'en servir. Votre grand'mère entendoit, à l'exception de quelques mots peu usités, tout ce qui se disoit en latin, presque aussi facilement que si on eût parlé françois. Que dirai-je de votre tante Catherine, ma sœur, qui vit encore? Elle non plus, n'a pas besoin d'interprète pour comprendre le latin : bien mieux, elle sait s'exprimer en cette langue, à quel-

---

[1] Dans sa préface latine en forme d'épître placée en tête de l'édition d'Aulu-Gelle, de 1585, in-8°.

ques fautes près, de manière à être comprise de tout le monde. Et d'où lui vient cette connoissance de la langue latine? Jamais assurément elle n'a pris de leçons de grammaire, et l'usage a été son seul maître. Elle a appris le latin comme on apprend le françois en France, l'italien en Italie, et chaque langue enfin dans le pays où on la parle.

« Puisque je suis sur ce chapitre, et pour vous montrer quelles facilités la maison de Robert Estienne, mon père et votre aïeul, présentoit pour apprendre le latin, voici un fait bien digne assurément d'être rapporté dans les Annales de cette maison, pour me servir d'une expression d'Aulu-Gelle. A une certaine époque, Robert eut chez lui une espèce de décemvirat littéraire, qu'on pouvoit appeler Παντοεθνῆ (de toutes les nations), aussi bien que Πάγγλωσσον (de toutes les langues), car les membres de cette docte réunion étant de tous les pays, ils se servoient par conséquent de toutes les langues. Ces dix étrangers avoient tous beaucoup d'instruction, quelques uns même le plus profond savoir, et plusieurs, principalement ceux qui composèrent les *Epigrammata* placées en tête de la dernière édition du *Thesaurus* latin, remplissoient les fonctions de correcteurs. Originaires de diverses contrées, et ne pouvant parler la même langue, ils se servoient entre eux de la langue latine, comme d'un commun interprète. Les domestiques et même

les servantes qui les entendoient tous les jours converser sur des sujets plus ou moins à leur portée, et à table parler des objets les plus divers, ou des choses usuelles pendant les repas, s'accoutumoient tellement à leur langage, qu'ils comprenoient presque tout, et qu'ils finissoient eux-mêmes par s'exprimer en latin. Mais ce qui contribuoit encore à habituer toute la maison à parler la langue latine, c'est que mon frère Robert (deuxième du nom) et moi, depuis que nous avions su assez de mots pour commencer à la balbutier, n'eussions jamais osé nous servir d'une autre langue devant notre père, ou devant quelqu'un de ses dix correcteurs.

« Je veux conclure de tout ce qui précède que l'ignorance que l'on peut seulement appeler honteuse dans la plupart des autres familles, seroit presque un sacrilége dans la mienne. »

« Ne sembloit-il pas, dit Maittaire[1], après la citation partielle qu'il fait de ce passage, que la langue romaine si longtemps exilée de Rome, se fût réfugiée dans cette famille, où il n'étoit pas permis même à des domestiques de l'ignorer. »

Je n'ai rien voulu retrancher de ces détails si curieux qui nous reportent à des usages dont l'imprimerie actuelle soupçonneroit à peine l'existence.

---

[1] *Vita R. Stephani*, p. 18.

L'ignorance n'y est plus chose honteuse, sacrilége : loin de là, on plaindroit un jeune homme nourri de bonnes études classiques, laborieux, intelligent, que ses goûts porteroient vers la typographie. Les révolutions, les réformes, le progrès des lumières, les perfectionnemens industriels ont fait justice de son ancienne et intime alliance avec les lettres, de ses *beaux droits*[1], de ses distinctions universitaires, et comme le disoit naguère un haut employé de l'administration : « De quelle nécessité est-il aujourd'hui qu'un impri- « meur sache lire? » Ce fonctionnaire étoit un homme de sens, jugeant les choses ce qu'elles sont, et l'imprimerie comme elle est maintenant, et non ce qu'elle étoit aux temps passés. Nous avons bien toujours des académies, des savans, des littérateurs d'un grand mérite; des sociétés savantes couvrent le sol de la France, mais les mœurs, les goûts du public ne sont pas littéraires. L'imprimerie n'est plus qu'une usine, bien ou mal organisée, dans de vastes proportions; et le premier soin de celui qui l'exploite, c'est de vivre. L'imprimerie des Estienne n'est pas près de renaître.

Mais voyons comment étoit composée l'*officine* de Robert[2]. De même que toutes les imprimeries d'autre-

---

[1] Lettres patentes de Henri III, du 16 novembre 1581.

[2] *Ex officinâ* (laboratoire) est la souscription la plus usitée dans

fois, elle étoit située aux étages supérieurs de la maison pour prendre plus de jour. Deux ou trois pièces éclairées sur une petite cour formoient tout le local, où se trouvoient réunis quatre presses en bois[1], de construction assez grossière, et mal assurées[2]; et quinze à

---

les livres de Robert. Quelquefois il semble y faire allusion, comme dans l'avertissement au lecteur qui est en tête de la première édition de Dion Cassius, ou plutôt *Cocceïus,* lorsqu'il dit : *Medicorum auctoritatem secuti, qui deploratis adhibenda esse remedia negant—Nisi etiam iis de quibus plane desperatum non esset medicinam aliquam adhiberemus.* Il est question de passages tellement corrompus, qu'il n'a pas osé se permettre de les restituer dans le texte même, et qu'il a rejeté à la fin du volume les corrections qu'il propose.

[1] Je crois dire plus que moins, d'après le calcul que j'ai fait du nombre et de la nature de tous les volumes publiés chaque année par Robert Estienne, et en portant le nombre d'exemplaires de chaque édition l'une dans l'autre à 800. Un édit de 1686 porte, art. 2 : « Aucun imprimeur ne pourra exercer l'imprimerie qu'il n'ait deux presses à lui appartenantes, et qu'elles ne soient fournies de bonnes fontes, sans que plusieurs imprimeurs se puissent associer en une seule imprimerie. » Or, comme en général on ne fait d'édits ou de règlemens que pour remédier à des abus, il est très-probable que beaucoup d'imprimeries, antérieurement à cet édit, n'avoient qu'une seule presse, et souvent même en société. Ce n'est que depuis 1713 que les règlemens ont exigé que les imprimeries fussent pourvues de quatre presses et de huit sortes de caractères.

[2] Les éditions de Josse Bade, beau-père de Robert Estienne,

vingt ouvriers compositeurs et imprimeurs; les compositeurs, la plupart Allemands[1] et Flamands, mais non étrangers à la langue latine, assis sur des escabeaux, devant leurs casses, les yeux sur la copie, les pieds sous le rang, comme s'ils eussent travaillé devant un pupitre. Cinq ou six fontes de caractères romains et d'italiques[2], les ustensiles strictement nécessaires, quelques casseaux pour serrer les rares ornemens[3] et lettres initiales gravés sur bois, formoient tout le mobilier

---

ont une marque qui représente une presse et l'intérieur d'un atelier. Jusqu'à l'époque de la révolution de 1789, le modèle de cette ancienne presse s'étoit maintenu dans presque toutes les imprimeries, et chez mon père il y en avoit deux qui remontoient à plus de cent cinquante ans. (Voyez *Études pratiques et littéraires sur la Typographie*, tom. I, p. 179.)

[1] Plusieurs imprimeries ont été établies en France par des ouvriers allemands qui avoient coopéré aux premières productions de l'imprimerie, à Mayence, à Strasbourg ou à Bamberg. Ils quittèrent ensuite l'Allemagne, et se répandirent en France, apportant avec eux un bagage de caractères et d'ustensiles d'imprimerie qu'ils cherchoient à utiliser dans les différentes villes où ils passoient. Cette remarque a été consignée dans le *Bulletin du Bibliophile*, n° 1, deuxième série, par notre *Bibliophilotate* G. Peignot.

[2] Il y avoit des fontes complètes de caractères italiques pour établir des volumes entiers tout en cette espèce de caractères; mais je n'ai trouvé, dans aucun livre de Robert Estienne, un seul mot italique mêlé avec du romain dans le texte.

[3] Voyez les Planches à la suite.

de l'imprimerie. Point d'attirail de filets, de vignettes, de fleurons, pas même d'interlignes; encore moins cette profusion de caractères hétéroclites, de lettres contournées, estropiées et bizarres, qui font de nos ateliers un véritable chaos, et de nos livres des types du mauvais goût. Que l'on compare cette modeste officine de Robert et ses moyens d'exécution avec nos vastes usines, comblées de tant d'ingénieux perfectionnemens; que l'on compare les produits typographiques des deux âges, et l'on sera forcé de convenir que toute la supériorité de l'exécution matérielle des livres reste acquise à Robert Estienne et à ses émules du XVIe siècle, la supériorité de leur science n'étant pas contestable [1].

---

[1] Je ne puis que partager le sentiment de l'un de nos littérateurs les plus ingénieux, et de renom bibliographique, sentiment qui n'est exprimé nulle part que sur le feuillet de garde d'un livre sorti des presses de l'un des successeurs des Estienne, et qui est conçu en ces termes : « Robert Estienne fut le premier imprimeur, « non-seulement de son siècle, mais qui ait paru jusqu'à nous. « Vitré traduisoit à peine Phèdre; les Elzeviers ne l'égaloient ni « par leur érudition ni par la beauté des livres qui sont sortis de « leurs presses. Nos imprimeurs actuels (j'omets ici les noms cités « pour ne pas y ajouter le mien) — ne sont plus guère que des « ouvriers industrieux qui soutiennent, par une mécanique adroite, « le lustre d'un art dégénéré. Estienne étoit un artiste habile, un « littérateur et un savant. » Il est à remarquer que dans le temps où cette note fut écrite on étoit loin de penser aux presses mécaniques.

Dans l'imprimerie de Robert, on procédoit avec une sage lenteur : deux ou trois ouvrages au plus marchoient de front, et bien rarement deux presses étoient occupées en même temps sur le même labeur. Le *Thesaurus* latin fit exception : pendant deux ans, nuit et jour, négligeant ses affaires domestiques et le soin de sa personne, Robert s'étoit exténué pour en achever la rédaction, et fournir à l'entretien de deux presses chaque jour sur ce lexique [1]. « Sans l'assistance « divine, ajoute-t-il avec candeur, il eût succombé « sous le faix. » Les soins de notre maître Robert, comme ses éditions le font assez voir, s'étendoient sur toutes les parties de l'exécution typographique ; ceux

---

[1] Préface et privilége du *Thesaurus*, in-fol. 1532. — Henri Estienne, fils de notre Robert, qui a imprimé et publié l'édition des *Poetæ græci principes*, 2 part. in-fol. de 340 feuilles, s'excuse des fautes qui ont pu lui échapper à la lecture, à cause de la promptitude que nécessitoit l'emploi inusité de trois formes par jour : *Excudebatur tribus formis;* et non *prelis*, comme le dit Robert Estienne pour son *Thesaurus*, ce qu'il ne faut pas confondre. Chez Henri Estienne il aura suffi d'une seule presse pendant neuf à dix mois pour exécuter cette édition des *Poetæ græci*, imprimée à 500 exemplaires, et même plus. — Un fait rapporté par Chevillier (*Origine de l'Imprimerie de Paris*, p. 149), peut fortifier l'opinion que les imprimeurs les plus renommés du temps de Robert Estienne n'employoient, non plus que lui, qu'un très-petit nombre de presses. Il raconte qu'un évêque de Vérone, Louis Lippomani, étoit venu à Paris en 1546 pour faire imprimer le

de la correction surtout, il les portoit, comme on sait, jusqu'au scrupule. Trois des dix hommes de lettres qui demeuroient dans sa maison étoient spécialement chargés de la lecture des épreuves, et ce n'étoit pas trop en raison de la nature des ouvrages presque tous latins, grecs ou hébreux. Les autres l'assistoient dans la préparation des textes, l'appréciation et le choix des leçons, les recherches et la collation des manuscrits et des diverses éditions. Quant à l'ordonnance typographique, les justifications sont bien proportionnées, les marges bien appropriées aux formats, les caractères aux pages[1]; le tirage égal, soutenu, bien frappé; l'encre vive, le papier de bonne force et de sonore qualité.

---

second volume de son livre *Catena in Exodum*. Il s'adressa à Charlotte Guillard, veuve de Chevallon, qui fut obligée de suspendre l'impression d'un grand ouvrage impatiemment attendu par l'Université, pour s'occuper de celui de Lippomani; et l'impression interrompue ne fut reprise qu'après que celui de l'évêque eut été terminé. L'ouvrage suspendu étoit le *Lexicon* du professeur royal, Jacques Tusan. On connoît le grand mérite typographique et littéraire de cette Charlotte Guillard, veuve de deux imprimeurs renommés. Le choix des hommes qu'elle s'attachoit prouve assez l'importance qu'elle mettoit à donner des éditions correctes. Frédéric Morel, professeur et interprète du Roi pour le grec et le latin, remplissoit les fonctions de correcteur dans son imprimerie.

[1] La Croix du Maine, en parlant de Mamert Patisson, qui avoit épousé la veuve de Robert II Estienne, petit-fils de notre Robert, dit : « Il est à louer grandement pour le profit qu'il fait

Il savoit renouveler à propos ses caractères, non par amour de la nouveauté, mais pour les améliorer. Il les débarrassoit peu à peu de ces abréviations multipliées, qui étoient une imitation trop servile des manuscrits; car elles fatiguoient la vue, et gênoient la lecture, ce qui est contraire au but de la typographie [1]. Les fontes des

---

« au public touchant les beaux livres qu'il imprime tous les jours; « car il ne choisit que *de bonnes copies*, et composées par des « hommes doctes, lesquelles il imprime *fort correctes*, de *beaux* « *caractères*, sur *bon papier* et de *belle marge*, QUI SONT TOUTES « LES PERFECTIONS DE L'IMPRIMERIE, en quoi il ne dégénère pas « de Messieurs les Estienne. »

[1] Cette diminution des abréviations est surtout sensible lorsque l'on compare deux éditions du même ouvrage imprimées à douze ou quinze ans de distance. Quant aux *italiques* de Simon de Colines, les abréviations y furent plus rares encore dès le principe. Les abréviations de syllabes disparurent complétement dans le romain, et celles de lettres y furent beaucoup plus ménagées. Mais elles se maintinrent encore longtemps, parce qu'elles offroient le moyen de donner une plus grande régularité à la composition typographique dans l'espacement des mots. On faisoit bien usage des divisions au bout des lignes pour couper les mots; mais comme on n'en fondoit que d'une seule espèce, toutes par conséquent de même épaisseur, on les supprimoit quelquefois pour ne pas trop serrer la ligne. Et tout cela étoit aussi bien entendu, pour ne pas dire mieux, que ce qui se pratique aujourd'hui. Aussi trouveroit-on difficilement dans tout un volume des Estienne une seule de ces défectuosités de la composition où l'on rencontre souvent ce qu'on appelle, en termes de métier, des *rues* ou des *colombiers*; les *rues* formées

éditions de la *Bible* et du *Virgile* de 1532[1] attestent, dans la gravure, des progrès qui étoient bien près de toucher aux limites du bien en ce genre. Les *italiques* que les Alde avoient les premiers employés avec tant de succès, furent bientôt surpassés, dans l'élégance de la taille et des proportions, par ceux de Simon de Colines, et un grand nombre de volumes imprimés par Robert avec cette seule espèce de caractères, leur acquirent en France une vogue qui se soutint jusqu'au delà du XVIe siècle.

Je ne sais quels pouvoient être les plaisirs, les délassemens de cet homme extraordinaire « que Dieu avoit accoustumé au travail, dit-il, comme l'oyseau au vol[2]; » mais il nous fait connoître lui-même le genre de distraction qu'il se permettoit quelquefois. C'étoit d'employer les momens de loisir que lui laissoient ses travaux journaliers à lire les principaux auteurs latins et

---

par des mots dont la séparation coïncide au même point dans cinq ou six lignes de suite ; les *colombiers*, les lignes dont les mots sont écartés outre mesure, et entre lesquels on pourroit presque loger des pigeons. Il n'est pas besoin de dire que ces métaphores appartiennent à la langue typographique.

[1] Édition in-4°, avec lettres initiales ornées d'un goût parfait que l'on retrouve dans la *Bible* de 1540.

[2] Dans la Préface ou Introduction en français de la *Réponse de Robert Estienne aux censures des Théologiens de Paris*. Il l'a écrite aussi en latin dont il a fait la traduction.

grecs, et à recueillir des notes pour ses éditions futures. Littéralement, il usoit ses livres à force de les feuilleter. Quelquefois encore, il venoit s'asseoir dans son magasin de livres (*in sua libraria taberna*), et là il se plaisoit à causer avec les visiteurs, à demander aux gens instruits, comme à ceux qui ne l'étoient guère, leurs avis, leurs conseils sur telles et telles de ses éditions; et comme il leur en montroit nécessairement des épreuves, je ne serois pas étonné que cette circonstance, enjolivée par la tradition, n'eût donné lieu à ce conte, tant de fois répété, que Robert Estienne donnoit une récompense pécuniaire pour chaque faute qu'on lui indiquoit. Dans le nombre des visiteurs du magasin, il se trouvoit sans doute plus d'un écolier, comparativement au savoir de Robert (*doctorum pariter et indoctorum sententias excipiebat*), mais ceux-là ne fréquentoient plus les écoles. C'étoit d'ailleurs un usage général, à cette époque, de rechercher avec empressement toutes les productions nouvelles de l'imprimerie, d'aller dans les boutiques s'informer des ouvrages sous presse, du jour où ils paroîtroient; et cette particularité, qui n'est pas la seule[1], offre un

---

[1] Jean Froben, l'ami particulier d'Érasme, imprimeur à Bâle, a écrit un Dialogue en latin dont les interlocuteurs sont l'Acheteur, et lui Froben. Il l'a placé, au lieu de Préface, en tête de sa seconde édition de la *Concordance de la Bible* de 1525. Ce Dialogue est

trait assez caractéristique des mœurs littéraires du temps. Du reste, il devoit y avoir souvent nombreuse compagnie dans la boutique de Robert Estienne.

---

rapporté tout au long, en latin, par Chevillier, qui le donne pour un morceau très-piquant, et qui fut reproduit par un imprimeur français en tête d'une de ses éditions. Froben rappelle dans ce Dialogue toutes les difficultés qu'il lui a fallu surmonter pour parvenir à la correction irréprochable d'une si grande quantité de chiffres; mais il avoue ingénument que dans cette nouvelle édition (la première étoit de 1496) il a atteint la perfection. « L'Acheteur. Vraiment, Froben, il n'y a pas de plus belle victoire que celle de se surpasser soi-même dans ses utiles et honorables travaux. — Froben. En effet, dans cette occasion, j'ai tellement lutté avec moi-même, que je me suis ôté l'espérance d'une nouvelle victoire! » — Voilà de quel esprit étoient animés les anciens imprimeurs dans l'exercice de leur ministère, car ils regardoient comme tel la pratique de l'imprimerie; mais qui chercheroit à les imiter aujourd'hui ne seroit pas de son siècle. Le Dialogue se termine ainsi : « L'Acheteur. Et le prix? — Froben. Approchez l'oreille. — L'Acheteur. Oh! c'est bien cher! — Froben. Emportez et examinez. Si vous n'êtes pas satisfait, rapportez le livre, et je vous rendrai l'argent. — L'Acheteur. Bien parlé. — Froben. Bien parler est un mérite vulgaire; mais le propre de Froben est de se montrer par des actes bien plus que par des paroles.—L'Acheteur. Voici du bon argent. — Froben. Et voici de la bonne marchandise. Puissent-ils nous porter bonheur à tous deux! » —Ce Dialogue n'est pas seulement un jeu d'esprit, il contient une vérité qui est de tous les temps, et applicable à tous les genres de produits, c'est qu'une bonne et consciencieuse fabrication est incompatible avec ce qu'on appelle aujourd'hui le bon marché que l'on a fait

Mais le voici qui remonte dans son cabinet de travail, et c'est à peine si nous oserons l'y suivre. Il y

---

descendre, en ce qui concerne l'imprimerie, jusqu'à la dernière expression du vil prix, qui ne peut être le bon marché pour personne.

On peut encore remarquer, sous le rapport des mœurs littéraires, l'usage généralement suivi par les éditeurs du XVIe siècle, par les savans, les littérateurs, les poètes, et même par ceux qui ne faisoient pas profession des lettres, de composer en vers ou en prose, en grec, en latin, en français, et même en hébreu, des pièces à la louange directe de l'auteur ou du livre imprimé. C'étoit un échange continuel de bons offices en ce genre, une sorte de camaraderie littéraire où chacune des parties trouvoit son compte et un moyen assuré de se faire connoître en attachant son nom à un livre ou au nom d'un auteur dont la réputation étoit déjà faite. On trouveroit difficilement un volume imprimé dans le XVIe siècle, privé de ces pièces laudatives auxquelles on donnoit le nom générique d'épigrammes (*epigrammata*) qui ont été remplacées par les *épigraphes*, dont le caractère littéraire n'a plus rien de commun avec les *épigrammes*. Actuellement les éloges se distribuent dans des feuilles quotidiennes ou périodiques, et restent bien rarement attachés aux livres auxquels ils s'adressent. Nos pères avoient plus de prévoyance; ils incorporoient l'éloge à l'ouvrage même, et on l'y trouve encore aujourd'hui. Une des premières productions de l'imprimerie, après les livres saints, fut un recueil d'épigrammes de Planude, publié par J. Lascaris; et le goût s'en répandit bientôt par toute la République des lettres. Ce genre de petite poésie convenoit surtout à la vivacité de l'esprit français, qui l'aiguisa de telle sorte, qu'elle ne tarda pas à devenir le contraire de l'éloge.

Le *Platon* de Serranus ne porte pas avec lui moins de six épi-

a vraiment de quoi confondre la pensée, quand on cherche à se rendre compte de toutes les productions

---

grammes en vers grecs, et six épigrammes en vers latins de savans du temps, qui les écrivoient assurément pour leur propre compte bien plus que pour celui de Platon. Je n'en excepte pas même Henri Estienne, qui étoit l'imprimeur et l'éditeur de ce Platon, et qui étoit intéressé plus que personne à le proclamer et le faire proclamer divin, et la traduction de Serranus excellente; mais les hommes vraiment doctes savoient bien à quoi s'en tenir, et ne se laissoient pas prendre à l'étiquette obligée :

Hoc opus, o Serrane, tuum, hæc tua gloria tota,
Hæcque tui lux est scilicet ingenii!

Voilà ce que disoit l'épigramme, mais cela n'empêchoit pas Casaubon, gendre de Henri Estienne, de dire à qui vouloit l'entendre, que la traduction de Serranus étoit remplie de contresens, que son latin étoit plat et incorrect; et ce qu'il y a de plus piquant, c'est que Henri Estienne, qui avoit aussi apposé son épigramme grecque à la louange du traducteur, pensoit comme Casaubon, et le disoit à Serranus lui-même.

Quand un auteur avoit reçu les honneurs de l'épigramme, il ne pouvoit faire moins que de les rendre à son confrère à la première occasion, et l'on se chantoit ainsi tour à tour. Seulement il falloit être assez bien approvisionné de grec et de latin pour jouer à ce jeu des épigrammes. Henri Estienne, Théodore de Bèze, en ont fait par centaines; c'étoit pour eux moins que des rébus. Jean Dorat en a recueilli trois livres entiers et un livre d'épitaphes qu'il avoit ainsi distribués à ses amis. Du Verdier a avancé qu'il avoit composé plus de cinquante mille vers grecs et latins. Comme Dorat a vécu plus de quatre-vingts ans, et qu'il fut l'ami facile de presque

littéraires et typographiques dues à cet imprimeur[1]; et en accordant tous les résultats possibles à un travail

---

tous les savans et les littérateurs de son siècle, le nombre de ses épitaphes paroît un peu disproportionné au reste de ses poésies; c'est qu'apparemment il lui fut plus aisé de satisfaire la mémoire des auteurs morts que la vanité des vivans.

[1] Robert Estienne a imprimé, tant à Paris qu'à Genève, pendant l'espace de trente-quatre ans, sans compter ce qui restera toujours ignoré ou confondu, à très-peu près, 500 ouvrages formant 550 volumes, ou 16 volumes seulement par année, l'une dans l'autre; un peu moins d'un volume et demi par mois. Dans le nombre total il se trouve 376 volumes in-8°, 14 volumes in-16 ou in-32; 90 volumes in-4° et 70 volumes in-fol. Les in-quarto et les in-folio représentant bien pour leur part au moins 1100 vol. in-8° en plus, la production typographique de Robert peut être comptée pour 1700 volumes in-8° environ. La seule *Bible* de 1555, imprimée pour le compte de Robert par son beau-frère Conrad Badius, en un seul volume in-8°, à deux colonnes, en caractères dits nonpareille ou six, contient 682 pages, à 68 lignes par colonnes, ou 136 lignes par page, qui produiroient plus de 3000 pag. à 36 lig. par page, ou six volumes in-8° de 500 pages chacun.

Ce n'est cependant pas le nombre de volumes qui peut surprendre de nos jours, où certaines imprimeries ont produit 40, 50 et 60 volumes par mois : ce qui est extraordinaire chez Robert Estienne, c'est que la presque totalité de ses éditions a été mise au jour par ses soins personnels, à ses frais, presque tous en langues anciennes (une vingtaine de volumes seulement en français) et avec sa participation directe, et toujours la plus étendue, à tous les travaux et accessoires littéraires qui se rattachent à la constitution ou à l'amélioration des textes.

sans relâche, joint à une prodigieuse facilité, on comprendra encore difficilement comment une si courte existence a pu suffire à ses travaux herculéens, comme on les a appelés. Nous n'essaierons donc pas d'apprécier chacune de ses œuvres étonnantes de science, de force et de persévérance : elles subsistent pour la gloire éternelle des lettres et de leur auteur, et il suffit d'ouvrir les Annales de son imprimerie[1] pour juger

---

[1] M. A.-A. Renouard a publié récemment les *Annales de l'Imprimerie des Estienne* ou *Histoire de la famille des Estienne et de ses éditions*. Paris, 1837-38, 2 parties in-8°. — Comme livre de bibliographie, il eût été difficile à l'auteur lui-même de faire mieux que les *Annales de l'Imprimerie des Alde;* mais si les *Annales des Estienne,* rédigées par le même libraire, ne paroissent pas avoir le même mérite d'exécution, peut-être doit-on l'attribuer en partie à ses premières et vives affections pour ses Alde chéris; en partie aussi à ce qu'un travail de cette nature ne sauroit atteindre, dès son premier jet, à la perfection dont il est susceptible. Que le public français montre autant d'empressement et de plaisir à faire connoissance avec nos Estienne, que tous les publics en ont montré autrefois à rechercher les Alde, et bientôt nos Estienne auront aussi le relief de trois éditions de leurs Annales, successivement améliorées et complétées; et leurs productions alors seront sans doute appréciées par M. Renouard avec un peu plus de confiance et de libéralité. Pour mon compte, je félicite sincèrement l'auteur des *Annales des Estienne* d'avoir accompli sa laborieuse tâche, dont la typographie française ne peut manquer d'être reconnoissante, si elle n'a pas répudié à toujours la gloire et le nom des Estienne.

quelle en est la grandeur et la richesse. Mais l'homme s'est peint lui-même dans ses écrits; chacune des pages placées en tête de ses éditions, nous découvre sa conscience littéraire, sa probité, l'énergie et la générosité de son caractère : c'est donc là que nous trouverons de quoi suppléer à notre insuffisance pour achever l'esquisse de sa vie littéraire.

Élevé dans des principes religieux, Robert, que Théodore de Bèze a dit être venu au monde pour être le soutien de l'Église, voulut consacrer à Dieu les prémices de ses travaux typographiques, afin d'assurer d'autant mieux la prospérité de ses futures entreprises. Dès la mort de son père, il projette une édition de *la Bible* en latin [1]; et pour ne rien hasarder dans une œuvre aussi grave et aussi délicate, il emprunte partout des secours. Il fouille dans les plus anciennes bibliothèques, surtout dans celles de Saint-Germain et de Saint-Denis. Il fait une nouvelle traduction qu'il confère avec d'autres manuscrits. Il fait venir d'Espagne à ses frais la *Polyglotte* de Ximenès, pour comparer sa version avec un texte auquel Léon X a accordé tant d'éloges; il recueille toutes les éditions de *la Bible*, en extrait les leçons, les variantes; il sépare ce qui

---

[1] Il y avoit préludé par le *Nouveau Testament* latin, imprimé par ses soins, chez son beau-père Simon de Colines, en 1523. Il en a été fait mention ci-dessus, page 11.

étoit confondu, il marque les versets, il couvre les marges de notes et des diverses interprétations. Il ajoute de riches tables de matières et des sentences; il rétablit les noms propres hébreux, chaldéens, grecs et latins, altérés et défigurés dans toutes les éditions précédentes, et cet immense travail achevé en 1526, est mis au jour en 1528. Ce qu'il a fait pour cette première *Bible* latine et les suivantes, il le fera pour sa *Bible* en hébreu (1539-1544), pour sa *Bible* en français[1], pour toutes les parties des livres saints; il le fera pour toutes les éditions d'auteurs classiques grecs et latins, qui se succéderont sans interruption pendant trente années[2]. Avec les années, son zèle, sa diligence redoubleront; sa force croîtra avec les embarras que lui susciteront les troubles de l'Église, et l'intolérance religieuse. Ces grands labeurs ne lui font pas négliger les livres élémentaires, qu'il multiplie dans les trois langues, tout en travaillant aux progrès de la langue nationale, aux prix les plus modiques, pour l'avantage

---

[1] Robert a édité et imprimé à Paris et à Genève douze éditions de la *Bible*, en hébreu, en latin et en français, dans les formats in-fol., in-4°, in-8° et in-32, et à peu près autant d'éditions du *Nouveau Testament*, en grec, en latin, et latin-français, sans compter une *Concordance* latine de la *Bible*, in-fol.

[2] Robert a imprimé plus de quarante auteurs grecs ou latins, poëtes, orateurs, historiens, jurisconsultes, et un grand nombre de traités séparés à l'usage des écoles.

des *pauvres escoliers* [1]. Ses contemporains s'accordent à louer son désintéressement, sa probité, et l'aménité de ses mœurs et de son caractère.

On n'a remarqué nulle part, je crois, combien cette production si active des presses de Robert Estienne, en ouvrages si divers, la presque totalité en langues anciennes, beaucoup dans les formats les plus dispendieux, in-folio et in-quarto, devoit absorber de capitaux. La consommation des livres beaucoup plus prompte alors qu'aujourd'hui, et le débit journalier des volumes les plus usuels pouvoient suffire, il est vrai, à couvrir une partie des dépenses : mais la plupart des grands labeurs ne restoient pas ordinairement moins d'une ou deux années sous presse [2], quelques-uns trois et même quatre années, avant d'être livrés au public.

---

[1] Robert a rédigé en partie, imprimé et publié plus de cent éditions d'alphabets, de grammaires, de dictionnaires, et de traités des différentes parties du discours, en hébreu, en grec, en latin et en français. Un de ses dictionnaires est intitulé : *Dictionariolum puerorum latino-gallicum, ex recognitione R. Stephani.* On voit qu'il a inventé un mot pour ce livre. Une épigramme de son Dictionnaire latin, édit. de 1543, 3 vol. in-fol., se termine par ces deux vers :

Immensum modico venumdatur ære volumen.
Uberior fructus : consule quæque boni.

[2] La *Bible* in-fol. de 1540 contient 425 feuilles qui auront été deux ans à imprimer, à une presse par jour, en supposant 500 exemplaires, nombre qui est peut-être porté un peu haut.

Il faudroit donc supposer que Robert eût une très-grande fortune, pour qu'il lui fût possible de subvenir à des avances aussi considérables et aussi prolongées [1]. Mais cette fortune, si puissant agent de production des belles choses, en de dignes mains, ne se trouvoit pas dans celles de Robert. Elle lui venoit de la munifi-

---

[1] J'estime qu'il n'y a pas un volume in-folio composé de 200 à 250 feuilles, qui n'ait coûté au moins 12 à 15,000 francs de frais déboursés par Robert Estienne, et les in-4° 8 à 10 mille francs, selon la nature de la composition. La *Bible* in-fol. de 1540, qui contient 425 feuilles d'impression, avec additions marginales, a dû employer la valeur actuelle de 25,000 francs, pour frais de main d'œuvre et de papier, toujours en supposant 500 exemplaires, mais sans tenir compte des frais accessoires. On cite de cette *Bible* trois exemplaires imprimés sur Vélin (peau de veau), dont chaque exemplaire n'a pas dû coûter moins de 2,500 francs, en comptant la feuille de vélin seulement à 3 francs. Aujourd'hui, chaque feuille de vélin de qualité égale à celle de cette *Bible* de 1540, coûteroit plus de 5 francs. La Bibliothèque royale possède l'exemplaire sur Vélin qui a appartenu à François Ier, et qui lui a été offert par son imprimeur. Il est dans la reliure du temps, à l'écu de France couronné, aux trois fleurs de lis, les champs et le dos parsemés d'F et de fleurs de lis. Ce livre est une des plus belles productions de la typographie française. Les lettres initiales ornées (voyez la Planche III à la fin) et les gravures sur bois d'une grande dimension sont du plus beau style, et d'une large et facile exécution très-remarquable. Quand on a de pareils livres sous les yeux, on ne sait vraiment où trouver les progrès tant vantés de la typographie moderne.

cence, des libéralités de ce Roi, que l'on n'a pas craint de surnommer de nos jours le *Proscripteur* des lettres [1], à propos de je ne sais quel acte de politique religieuse, que lui avoient arraché les obsessions du clergé, et qu'il oublia bientôt, plus volontairement sans doute. François Ier aimoit, chérissoit Robert Es-

---

[1] Cette opinion paroît d'autant plus extraordinaire et plus discordante, que jamais peut-être aucun fait dans l'histoire n'a réuni un concours plus unanime de témoignages que celui de l'amour que François Ier portoit aux lettres et aux savans. Voici encore un de ses contemporains qui le proclame, en termes assez clairs, je crois, et sans réticence : *Te enim et authore et adjutore, his paucis, quibus Galliarum clavum, annis plus promovisse literarum linguarumque studia videbit, quam quantum sub aliis omnibus ab adventu Francorum in Gallias, nostris principibus :* autrement : « Il est évident que depuis le peu d'années que vous tenez le gou-« vernail de la France, c'est par vous et par votre protection que « l'étude des lettres et des langues a fait plus de progrès qu'elle « n'en avoit fait sous tous nos autres rois ensemble depuis l'entrée « des Francs dans les Gaules. » C'est dans une Épître de Lazare de Baïf à François Ier, placée en tête de ses *Annotationes de Captivis,* que se trouve cet éloge appuyé de faits, et entre autres de celui-ci : « Plusieurs de vos prédécesseurs bannirent de France les Juifs, « parce qu'ils étoient adonnés à la superstition. Mais vous, dans « la générosité de votre âme, mettant de côté leur superstition, « vous avez tant excité et encouragé l'étude de la langue hébraïque « à Paris, qu'il s'y trouve maintenant nombre de savans en état de « combattre les rabbins juifs dans leur propre langue. » Il y a loin de là, comme on voit, à une proscription religieuse, et encore

tienne; dès lors, le secret de ses grandes et onéreuses entreprises nous est révélé. Et ce n'est pas à l'aide d'une complaisante induction que nous attribuons à

---

plus à une proscription littéraire. Il est vrai que tout cela se trouve dans une épître dédicatoire du XVIe siècle; mais il n'en est pas moins constant que ce n'est que dans les épîtres, les préfaces, les discours préliminaires, prolégomènes, annotations et toutes autres pièces accessoires des livres de cette époque, que se trouve écrite l'histoire littéraire de ce XVIe siècle, et la plus certaine.

Toutefois, ce qu'Estienne Pasquier a rapporté touchant François Ier, à l'égard des Lettres, n'est pas moins positif ni moins authentique. Voici ce qu'on lit au Livre IX, chap. 17, de ses *Recherches de la France*. « Nous eusmes sur nos jeunes ans un Roy « François Ier de ce nom, zélateur des bonnes lettres, lequel renvia « non seulement sur tous les ancestres, ains en rapporta le lau- « rier.... Quelques années après que ce prince fut arrivé à la cou- « ronne, il pourpensa d'ériger un nouveau Collége de doctes « hommes, par lesquels les langues Grecque et Latine, ensemble « les Sciences seroient diversement enseignées. Je voy quelques « uns, discourant par advis de pays, sur cette affaire, attribuer ce « nouveau mesnage (le Collége royal) les aucuns au docte Budé « seulement, les autres à messire Jean du Bellay, cardinal, et « Jean Lascary, et que par leur advis le Roy fut induit à ce faire. « *Non, il n'eut en cecy autre instigateur que soy-mesme*. Il estoit, « comme je l'ay dit, naturellement adonné aux lettres, aussi « fut-il naturellement de soy-mesme inspiré à ceste noble dévo- « tion. »

Il seroit difficile, je pense, d'énoncer et de soutenir un fait avec plus de précision et de netteté. Estienne Pasquier avoit dix-huit ans à la mort de François Ier, en 1547.

François Ier tout l'honneur de son patronage; c'est le témoignage le plus irrécusable, celui d'un fils, du fils de Robert, Henri Estienne, que nous produisons en ces termes : « François Ier aimoit avec passion la littérature « et les gens de lettres. Il avoit une affection toute « particulière pour mon père, et peu de jours avant « de mourir, devant toute sa cour, il la manifesta de la « manière la plus formelle. Tout ce que mon père de- « mandoit, il l'obtenoit sans peine; et l'extrême libé- « ralité du Roi envers les lettres et les savans étoit à « la hauteur de ses grandes entreprises typographi- « ques : elle alloit même à ce point, qu'elle venoit au- « devant des désirs de mon père, et les surpassoit « tous [1]. »

François Ier fit plus encore pour Robert Estienne : il savoit, et tout le monde voyoit, comme le Roi, quel noble usage l'imprimeur faisoit des subventions qui lui étoient si généreusement accordées. Mais l'argent n'est pas une récompense; et le 24 juin 1539, François Ier nomma Robert son Imprimeur Royal pour les lettres hébraïques et latines, et son Imprimeur Royal pour le grec, après l'impression de la magnifique édition de l'Eusèbe de 1544. Ces seules distinctions, dont se riroit sans doute aujourd'hui le typographe le plus obscur, enfantèrent de nouvelles merveilles typogra-

---

[1] *Præfat. Appiani*, 1592.

phiques, car Robert ne voulut pas que son mérite parût inférieur à la faveur signalée qu'il avoit reçue, le premier, de son excellent Roi, et ses efforts redoublèrent avec son zèle pour atteindre à la perfection de son art[1].

Tout le monde à peu près connoît les deux premiers mots qui commencent les deux éditions[2] du *Nouveau Testament* grec de Robert Estienne : *O mirificam*, et l'on n'en sait guère davantage. Mais comme cette allocution aux lecteurs est un nouveau témoignage des soins scrupuleux et infatigables de Robert Estienne pour ses éditions, je n'omettrai pas d'en rapporter quelques phrases :

---

[1] *Novo nunc honore auctus, et Regiæ gratiæ stimulis accensus, ad majora adhuc studia animum erigit, omnibus contendit nervis, ut dignitati labor accrescat, nec Regis optimi favore inferius meritum suum videatur.* C'est Maittaire qui exprime en ces termes l'effet moral que ces titres produisirent sur Robert Estienne (*De Vitis Stephanorum*, p. 36.)

[2] Les éditions in-16 de 1546 et 1549. On ne peut rien voir de plus joli, de plus gracieux que ces petits volumes. La forme délicate, élégante des caractères, leur parfait alignement, leur approche si bien ménagée, la netteté de l'impression, doivent plaire aux yeux les moins exercés, et je ne serois pas surpris qu'ils eussent quelquefois donné l'envie d'apprendre le grec. Il en est de même de la délicieuse *Bible* en hébreu de 1546, 8 vol. in-32, bijou sous toutes les faces, dont l'impression a un éclat, une netteté et une précision qui feroient prendre les pages pour de la gravure en taille-douce, moins sa sécheresse et sa dureté.

« O merveilleuse libéralité de notre Roi, le meilleur et le plus grand des princes! Il a vu qu'il manquoit à l'imprimerie des caractères grecs de petites dimensions, et il a voulu que l'on en exécutât de nouveaux aussi élégans que les premiers, qui étoient déjà de la plus grande beauté. Grâce à mon titre d'Imprimeur Royal, ces caractères m'ont été confiés pour le service public (*ad usum Reipublicæ*). — J'ai apporté à cette édition le même soin qu'à tous mes autres ouvrages, et même une attention plus religieuse encore. — J'ai revu le texte avec une telle exactitude, que je n'ai pas laissé passer une seule lettre sans qu'elle eût obtenu, pour ainsi dire, la sanction et le témoignage du plus grand nombre des manuscrits. »

Il faudroit être, je pense, doué d'une grande habileté pour prouver que l'exécution de ces petits caractères grecs, ordonnée par François Ier, pour le service public, ait eu pour but la proscription des Lettres.

Mais voici qui est encore beaucoup moins connu que l'allocution, *O mirificam!* C'est une épître de Robert Estienne aux lecteurs, non à François Ier. Elle se trouve en tête de l'édition des *Historiæ ecclesiasticæ* d'Eusèbe, 1544; et elle est écrite en grec, ce qu'on ne lit généralement guère aujourd'hui pour son plaisir. Mais comme je n'ai pas connoissance que cette épître ait été jusqu'à présent mise en français, je ne perdrai pas l'occasion de la produire à l'honneur de

Robert Estienne, et du Roi le plus littéraire qu'ait possédé la France.

« Robert Estienne, Imprimeur du Roi, à tous ceux qui liront ce livre, Salut [1] :

« Si le divin Platon a eu raison de dire que le genre humain seroit heureux lorsque les Philosophes régneroient, ou que les Rois deviendroient philosophes, il faut s'empresser de proclamer la France réellement heureuse sous un Roi tel que François Ier. En effet, n'est-ce pas une merveille que ces entretiens avec les hommes les plus instruits, dans lesquels, presque tous les jours, après avoir réglé les affaires de l'État, il traite, au grand étonnement de ceux qui l'écoutent, toutes sortes de questions littéraires et scientifiques. N'est-il pas admirable de voir un Roi, forcé de s'occuper des plus graves intérêts, traiter tous les sujets avec une éloquence et une justesse que peuvent à peine égaler des hommes qui ont consacré toute leur vie à l'étude ; de l'entendre, par une maxime digne d'un philosophe accompli, assigner pour règle à l'exercice de son pouvoir, de faire à la société tout le bien que lui permettent les circonstances ! —

« Aussi, son premier soin a-t-il été de choisir, avec une scrupuleuse attention, les maîtres les plus habiles

---

[1] Cette formule royale paroîtroit un peu ambitieuse aujourd'hui, mais pouvoit être permise au roi des imprimeurs de France.

dans les plus belles sciences, et de leur donner des chaires dans cette école si fameuse, où l'amour de l'étude attire de toutes parts d'innombrables élèves. Les hommes qu'il a trouvés suffisamment instruits, et déjà habitués au maniement des affaires, il les a élevés aux honneurs. D'autres encore ont reçu des présens vraiment dignes de la munificence royale; et quant à ceux qui ont voulu rester étrangers à toute instruction, il s'est montré si sévère à leur égard, que ceux surtout qui avoient de la naissance et de la noblesse, et qui regardoient l'étude comme incompatible avec leur condition, s'efforcent maintenant de joindre la culture des lettres à la science des armes.

« Enfin, il a formé à grands frais une vaste bibliothèque où il a rassemblé des livres de tous genres, et il ne se passe pas de jours qu'il n'en ajoute encore de nouveaux. — Il a fait venir à grands frais de Grèce et d'Italie les ouvrages des poètes et des historiens les plus célèbres de l'antiquité, et il a pris tous les moyens de faire jouir de ces richesses tous ceux qui le desirent. C'est dans ce but qu'il a ordonné aux ouvriers les plus habiles d'exécuter des caractères de forme moderne et élégante. Avec ces caractères, les plus beaux ouvrages imprimés avec soin, et multipliés à l'infini, se répandront dans toutes les mains, et déjà nous en livrons au public un spécimen en langue grecque (l'*Eusèbe*, in-folio, 1544).

« Pour parvenir plus sûrement à nous acquitter, comme nous le devons, de l'office que le Roi nous a confié, nous avons pris soin de collationner ensemble plusieurs textes des anciens manuscrits; nous avons appelé à notre aide les soins et les lumières des hommes les plus consommés dans ce genre de travail, et particulièrement attachés à notre maison. Jouissez pleinement, lecteurs, du fruit de nos labeurs, et rendez de justes actions de grâces au meilleur comme au plus libéral des princes, qui vous prodigue ces dons avec tant de sollicitude et de munificence. — A Paris, la veille des calendes de juillet, 1544. »

Qui ne croiroit qu'un homme aussi sincèrement dévoué que Robert Estienne aux études et à la propagation des lettres, exerçant avec tant de distinction un art que l'on mettoit alors au-dessus de tous les autres, si haut placé dans l'estime, la confiance et l'affection de François Ier, sans désirs et sans ambition, ne dût jouir en pleine sécurité de la vie presque cénobitique qu'il s'étoit faite! Il n'en fut pourtant pas ainsi, et peut-être même cette bienveillance si manifeste du Roi pour son imprimeur, les distinctions accordées à ses travaux, ne firent-elles qu'éveiller les défiances, les préventions, et plus tard irriter la haine infatigable de ses ennemis, qui n'étoient autres que les Docteurs de Sorbonne.

Mais Robert Estienne ne se montra pas moins opi-

niâtre à défendre ses intentions et ses œuvres que les Sorbonistes à les attaquer et à les poursuivre. La lutte fut longue, ardente, périlleuse pour Robert, et soutenue par lui avec le courage et la persévérance qu'il puisoit dans ses principes religieux, et dans les forces de son immense savoir. Les persécutions dont il fut l'objet s'expliquent assez par l'époque qu'elles embrassent depuis 1528 jusqu'en 1552, qu'il s'exila de son pays. Tous les événemens qui devoient consommer la séparation de l'Église étoient accomplis. Dès 1521, Luther avoit osé brûler de sa main, sur une place publique, la bulle du pape Léon X, qui condamnoit quarante et une de ses propositions. Un pareil feu ne pouvoit plus s'éteindre.

Tant de Bibles et de livres saints, réintégrés dans leur état primitif par un imprimeur royal, adressés sous tous les formats à toutes les intelligences, à toutes les mains, à toutes les fortunes, avoient effrayé la Sorbonne, qui ne pouvoit reconnoître d'autres textes que ceux qui étoient conformes à l'esprit de l'Église catholique. La guerre une fois engagée ne pouvoit se terminer que par la ruine de l'un des deux partis, de la Sorbonne ou de Robert Estienne. Sa science triompha de tous les Docteurs; mais il alla chercher un refuge à Genève (1552).

Robert Estienne a lui-même rédigé, en français, ce qu'on pourroit appeler le Bulletin de ses campagnes

religieuses; et il y a décrit tous les combats et batailles qu'il livra pendant vingt ans aux Docteurs de Sorbonne, en présence du Roi, de ses ministres et de toute sa cour.

Il ne met pas d'art dans son récit; il raconte les faits et toutes leurs circonstances avec beaucoup plus de mesure, vu leur gravité, que n'en mit le vertueux De Thou lui-même dans ses plaintes contre les censures de la cour de Rome contre son livre[1]. Quand il ne resteroit de Robert Estienne que ce seul écrit en français[2], dont le style même est plus avancé que celui de l'époque, il suffiroit pour faire apprécier la droiture de son âme, la supériorité de son esprit et toute l'énergie de son caractère. Des extraits étendus de ce document fort curieux, placés à la suite de cette Notice, feront mieux connoître le nombre et la nature des persécutions auxquelles Robert Estienne fut en butte,

---

[1] Cette observation, dont le lecteur pourroit fort bien se passer sans doute, ainsi que du rapprochement inattendu entre les noms de Robert et de De Thou, est ici motivée par une observation contraire que l'auteur des *Annales de l'Imprimerie des Estienne* a cru devoir faire sur *le peu de mesure* de l'écrit de Robert Estienne. (Voyez IIe partie, p. 33 de ces *Annales*.)

[2] Il a été rédigé d'abord en latin par Robert, qui l'a mis lui-même en français, sous ce titre : *Les Censures des Théologiens de Paris, par lesquelles ils avoyent faulsement condamné les Bibles imprimées par Robert Estienne*. Le XII de juillet M. D. LII.

que le récit le plus détaillé que j'en pourrois faire. On y verra que François Ier avoit eu beaucoup de peine à préserver son imprimeur de tout le mal que lui vouloit faire la Sorbonne. Après la mort de ce prince (1547), elle ne garda plus aucune mesure; et son successeur n'étoit pas de force à réprimer cette puissance si redoutable alors. Henri II le déclara lui-même, et Robert Estienne dit que *les Docteurs se moquoient du Roi, comme ils avoient de coutume.* Dès lors, il n'y avoit plus sûreté pour sa vie. Vers 1550, il fit un voyage à Genève, sans doute pour arrêter ses dispositions de retraite; et, dès 1552, il imprima dans cette ville une justification de sa conduite; ce qu'il regardoit comme un dernier devoir envers *son pays délaissé,* envers ses amis, ses protecteurs et ses compatriotes. Rendu à toute sa liberté, il donna de nouveau carrière à ses œuvres typographiques de prédilection et à son infatigable activité qui ne finit qu'avec sa vie, le 7 septembre 1559, à l'âge de cinquante-six ans. En 1556, les Genevois lui avoient décerné le titre de Citoyen; et son ami et coreligionnaire[1] Théodore de Bèze com-

---

[1] Robert Estienne avoit embrassé le protestantisme à Genève, et il n'en pouvoit être autrement : la Sorbonne avoit travaillé pendant vingt ans à son changement de religion. « Quand on persécute « un homme pour une opinion qui n'est pas encore la sienne, on « la lui fait bientôt adopter. » (*Histoire de François Ier*, par Gail-

posa des vers grecs et des rimes françaises en son honneur.

Tout ce qui a été écrit à la louange de notre Robert formeroit une couronne poétique des plus volumineuses ; mais il y a quelques lignes de prose latine écrites par l'historien Jacq.-Aug. De Thou, qui sont le plus bel éloge qui ait été et sera jamais décerné à un imprimeur :

« Robert Estienne laissa loin derrière lui Alde « Manuce et Froben pour la rectitude et la netteté « du jugement, pour l'application au travail, et pour « la perfection de l'art même. Ce sont là pour lui « des titres à la reconnoissance non-seulement de la « France, mais du monde chrétien tout entier : titres « plus solides que n'ont jamais été pour les plus fameux « capitaines leurs plus brillantes conquêtes. Et ses tra- « vaux seuls ont plus fait pour l'honneur et la gloire « immortelle de la France que tous les hauts faits de « nos guerres, que tous les arts de la paix ! [1] »

---

lard, édit. de 1819, tome IV, p. 220, au sujet de Ramus, massacré à la Saint-Barthélemy, en 1572).

[1] Jacq. Aug. De Thou, *Historiarum sui temporis Pars prima.* Lib. XVI, ad an. 1559. Édit. de 1604, in-fol.

RÉPONSE

DE

ROBERT ESTIENNE

AUX CENSURES DES THÉOLOGIENS DE PARIS [1].

Jusqu'ici je n'ai point ignoré combien odieux a été à beaucoup de bons personnages mon département du pays de France : même avant que partir, il m'est bien souvent venu en pensée que mon fait seroit partout de plusieurs condamné; non-seulement pour avoir délaissé mon pays, et m'être retiré autre part, mais aussi pour m'être retiré ailleurs au dommage du bien public, et pour n'avoir reconnu la grande libéralité dont le Roi avoit usé envers moi. Car ce m'étoit chose fort honorable, que le Roi m'ayant bien daigné constituer son Imprimeur, m'a toujours tenu en sa protection à l'encontre de tous mes envieux et malveillans,

---

[1] Cette Réponse n'est ici imprimée que par extraits, et il est assez évident que l'orthographe de Robert Estienne a été changée à dessein pour rendre plus vive la lecture de cette intéressante narration. La pièce originale a été imprimée en entier, et avec toute exactitude de texte et d'orthographe, dans les *Annales de l'Imprimerie des Estienne*, par M. Renouard, IIe partie, p. 224 à 249.

et n'a cessé de me secourir bénignement et en toutes sortes. —

Pour le commencement, je suis contraint de dire ce que je sens en mon cœur : c'est que toutes et quantes fois je réduis en mémoire la guerre que j'ai eue avec la Sorbonne par l'espace de vingt ans ou environ, je ne me puis assez émerveiller comment une si petite et si caduque personne comme je suis, a eu force pour la soutenir. — Car, quand on me voyoit agité de toutes parts, combien de fois a-t-on fait le bruit de moi par les places et par les banquets, avec applaudissemens : C'est fait de lui! Il est prins; il est enfilé par les Théologiens : il ne peut échapper; quand le Roi le voudroit sauver, il ne pourroit. Le Seigneur donc soit béni! —

Premièrement, qu'avois-je fait, quelle étoit mon iniquité, quelle offense avois-je faite, pour me persécuter jusques au feu, que les grandes flammes furent par eux allumées, tellement que tout étoit embrasé en notre ville l'an 1532, sinon parce que j'avois osé imprimer la Bible en grand volume, en laquelle toutes gens de bien et de lettres connoissent ma fidélité. Et ce avois-je fait par la permission et conseil des plus anciens de leur Collége; dont le privilége du Roi rendoit bon témoignage; lequel je n'eusse jamais impétré, si je n'eusse fait apparoir qu'il plaisoit ainsi à messieurs nos maîtres. Eux toutefois ayant l'occasion, me demandoient pour me faire exécuter à mort, criant sans fin et sans mesure que j'avois corrompu la Bible; car ils appeloient corruption tout ce qui étoit purifié de cette bourbe commune à laquelle ils étoient accoutumés. —

Ce sera chose quasi prodigieuse de ce que je vais dire, et toutefois il n'y a rien de plus vrai, et en tout prouvé, qu'il n'y a pas longtemps qu'un de leur collége disoit journellement : Je suis ébahi de ce que ces jeunes gens nous allèguent le Nouveau Testament. *Per diem!* j'avois plus de cinquante ans que je ne savois que c'étoit du Nouveau Testament. Quel aveuglement ! mais quelle impudence désespérée ! —

Sept ans passés, l'an 1540, j'imprimai de rechef la Bible, en laquelle je restituai beaucoup de passages sur l'original d'une copie ancienne, notant en la marge la vraie lecture convenant avec les livres des Hébreux, ajoutant aussi le nom du livre écrit à la main. —

Et lors de rechef furent allumées nouvelles flammes. — J'imprimai pour la seconde fois les Commandemens et la Somme de l'Écriture, chacun en une feuille, de belle et grosse lettre, pour les attacher contre les parois (murailles). — Qui est-ce qui ne connoît les fâcheries qu'ils m'ont faites pour cela ? Combien de temps m'a-t-il fallu m'absenter de ma maison ? Combien de temps ai-je suivi la cour du Roi, duquel à la fin j'obtins lettres pour réprimer leur forcenerie, par lesquelles il m'étoit enjoint d'imprimer lesdits commandemens et sommaires tant en latin comme en françois [1]. —

Cependant, pour ce que je leur estois suspect d'hérésie,

---

[1] Voyez quel *proscripteur* religieux et littéraire étoit ce roi François Ier !

comme ils disent, combien de fois ma maison a-t-elle été fouillée par les juges à leur instigation, pour voir si on y trouveroit quelques livres suspects? Après cela, environ l'an 1541, j'imprimai le Nouveau Testament avec brièves annotations. — Il s'éleva un murmure dont saillirent tout soudain leurs crieries accoutumées, tellement que pour la troisième fois je fus contraint de me cacher. —

Cependant le roi François va de vie à trépas, auquel Henri son fils a succédé, qui, en l'an 1547, le 16e jour d'août, au premier an de son règne, envoya aux Docteurs de Sorbonne lettres-patentes contenant ce qui s'ensuit :

« Comme ainsi soit que les maîtres Doyen et Docteurs de la Faculté de Théologie en notre Université de Paris, n'auroient pas tenu grand compte de ce que notre feu seigneur et père leur auroit mandé touchant les Bibles de notre Imprimeur Robert Estienne, et encore moins en auroient tenu compte depuis le trépas de notre dit feu seigneur et père. Pour ce est-il que nous te mandons, huissier, que tu fasses très-exprès commandement de par nous aux dits maîtres Doyen et Docteurs, etc. » —

Cependant ils se moquent du Roi, comme ils avoient de coutume, et se rient auprès de leurs brocs et flacons, sans se soucier de rien. —

Je retourne à la cour. Je demande qu'eux présens disent ce qu'ils ont à l'encontre de moi, et qu'ils produisent leurs articles. Estant contraints, ils viennent dix, s'il m'en souvient bien, entre lesquels étoient Odoard, leur orateur, Picard, et de Govea l'ancien. Ils entrent au Conseil étroit,

qui étoit assemblé en beaucoup plus grand nombre que de coutume. Car tous les Cardinaux et Évêques suivans la cour y étoient : le Connétable, second après le Roi, et le Chancelier. Ces dix, au nom de tous, me donnent le combat à moi seul. — Ayant débattu de beaucoup de choses, avec grande risée de toute l'assistance, à cause de leurs noises tumultueuses, pour ce qu'ils discordoient ensemble, il me fut commandé de répondre sur-le-champ, et parler pour moi. Je crois qu'en ma défense, l'objurgation dont usois sembla bien dure à ces dix ambassadeurs. Toutefois la vérité de la chose contraignit aucuns d'entre eux de témoigner que mes annotations étoient fort utiles.

Après que nous eûmes été ouïs d'une part et d'autre, on nous fait retirer en une garde-robe prochaine. — Nous sommes rappelés pour ouïr la sentence des juges. Il leur est prohibé et défendu expressément de n'usurper plus en la matière de foi le droit de censurer appartenant aux évêques, etc., etc.

Cependant la Faculté sollicite le bon prud'homme Guiancourt, qui pour lors étoit confesseur du Roi, afin qu'il s'employât vaillamment et âprement à me combattre. « Avisez, lui écrivoit-on, que Robert Estienne soit condamné comme hérétique. Comment? qu'il soit dit qu'un *homme mécanique* ait vaincu le Collége des Théologiens! » Et à la fin des lettres (je le ai vues et lues), il y avoit de rechef écrit : « Surtout voyez que Robert Estienne ne vainque! » —

Et m'étant retiré à Lyon par devers très-illustre prince cardinal de Guise, il m'avertit en grande compagnie de

gentilshommes du changement qui étoit survenu. Et quand je lui demandai s'il n'y avoit nul remède, il me répondit, nul. Je fus bien triste, et lui dis adieu et au pays. Je m'en allai vers Castellan (Pierre Du Châtel) lui raconter ces choses, et lui dis le dernier adieu, voyant qu'il me falloit quitter le pays. — Toutefois, en sortant de sa maison, je le priai bien fort qu'il lui plût savoir du Roi que cela vouloit dire. — Castellan déclare au Roi par assez long propos comment j'étois contraint d'abandonner le pays; que la nature des théologiens étoit telle de poursuivre jusqu'à la mort ceux auxquels ils se sont attachés. — Lors le Roi répondit que pour cela il ne me falloit pas laisser le pays, seulement que je me donnasse garde à l'avenir; ajoutant que j'eusse bon courage et que je poursuivisse comme de coutume à faire mon devoir, à orner et embellir son Imprimerie. Quand ces choses me furent annoncées, je m'arrête. —

Le bruit est que le Roi a commandé qu'on délivrât à Robert Estienne mille et cinq cents écus pour récompense des dommages qu'il avoit soufferts. Mais par leurs remontrances et clameurs, ils obtinrent ce que je desirois (car je puis dire à la vérité que mon esprit a toujours été libre; je n'ai jamais servi à l'argent; le Seigneur m'a accoutumé aux labeurs, comme l'oiseau au vol), c'étoit qu'on ne me baillât pas d'argent. —

Ici toutefois le Roi me promit qu'il seroit une autre fois plus libéral envers moi, et me feroit plus de bien que cela. Je lui rendis grâces, le priant tant seulement de m'être

protecteur à l'encontre de mes adversaires, et que j'aime mieux sa faveur et protection que nul argent [1]. Cela me fut octroyé, Dieu merci! Mais pour avoir mes lettres par lesquelles je pusse certifier aux adversaires le bon vouloir du Roi envers moi, il me fallut endurer peines et fâcheries incroyables trois mois, tant avoit de puissance l'autorité ou l'importunité de la Sorbonne, même envers les plus principaux, qu'ils faisoient doute de sceller ce que le Roi avoit commandé par quatre fois. Toutefois le Seigneur vainquit; car après que les lettres eurent été cinq fois corrigées, à la fin elles furent scellées par le commandement du Roi très-clément prince. —

Je garde les lettres par devers moi et ne les divulgue point. Incontinent, j'entends que dedans trois jours je dois être mis en prison si je ne me garde. Alors je produis les lettres du Roi. — Ils devinrent plus muets que poissons, sinon qu'ils murmuroient entre eux sans dire mot. —

Pendant que ces troubles s'apaisent, je poursuis à im-

---

[1] J'ai omis à dessein de parler de l'enlèvement prétendu des matrices grecques, parce qu'après ce qu'on devoit lire en cet endroit, il m'avoit paru superflu de revenir sur cette mensongère allégation. Comment, en effet, un homme qui a exprimé dans toute la candeur et la sincérité de son âme des sentimens aussi purs et aussi désintéressés, a-t-il pu être soupçonné d'avoir emporté avec lui à Genève, pour les vendre, les matrices des caractères grecs dont il étoit détenteur! Robert Estienne ne pouvoit avoir un meilleur défenseur de sa mémoire que lui-même; et désormais il n'y a plus rien à dire sur ce sujet, qui a été trop longtemps exploité par les passions religieuses, et même par des passions plus mondaines.

primer le Nouveau Testament grec, en grande marge. Après que l'œuvre fut achevé je le porte à Castellan; lequel me tança aigrement, me disant que j'étois un orgueilleux. Je lui répondis que les plus anciens juges d'entre eux n'entendoient rien ou bien peu en cette langue. — Finalement, venant en leur présence en autant plus grand desir, qu'il me sembloit que ce seroit pour la dernière fois, je leur présente en leur conclave, aux Mathurins, le Nouveau Testament par moi imprimé. Ils voyent que c'est grec, qui est imprimé. Ils demandent qu'on leur apporte le vieil exemplaire. Pensez que c'étoit pour y lire? Je réponds qu'il ne se peut faire, pour ce qu'il n'y en avoit point un tant seulement, mais quinze qu'on avoit reportés en la librairie du Roi, lesquels j'avois eus par grand prière : les ayant bien diligemment conférés, que j'avois imprimé celui-ci selon le devoir que j'avois tant envers le Prince que la République. — On me fait retirer : on me rappelle. Quelles badineries vis-je là entre eux! J'ai honte de les raconter, voire de m'en souvenir. Je me retire de rechef, et de rechef suis rappelé.—

Ne me disant rien de leur ordonnance, je prie le Doyen : « Eh bien, Monsieur, que sera-ce? quel rapport ferai-je au Roi? » Il me répond doucement : « Messieurs ne sont pas d'avis que ce Nouveau Testament se vende à cause des annotations qui sont à la marge. » Je leur fais instance de me bailler par écrit la sentence de la Faculté pour la montrer au Roi; ils me la refusent tout plat. — Le lendemain je m'en vais à la cour. Je présente au Roi, suivant la coutume, le Nouveau Testament, en la présence des Car-

dinaux et des Princes. — Castellan raconta au Roi ce que la sacrée Faculté avoit ordonné d'un si saint œuvre. On se mit à rire d'une façon étrange, et tous d'une voix dirent : « Quelle impudence, quelle bêtise, quelle témérité ! » brief que leurs inepties ne se pouvoient plus souffrir. Quand ils virent qu'étant retourné de la cour je mis ce Nouveau Testament en vente, sans nulle crainte, ils s'émerveillèrent de l'audace d'un homme privé et imprimeur contre le décret des théologiens.

Et me voyant que j'étois retiré de leurs mains, afin de ne les enaigrir par mépris, je m'accordai de leur communiquer tout ce que j'imprimerois ci-après. Dont me tenant enfilé par cette paction ou plutôt nécessité, ils commencèrent à n'avoir plus nulle crainte de moi ; et de moi je n'étois en rien plus assuré d'eux ; car je savois bien qu'ils étoient enflammés contre moi d'une haine irréconciliable. Par quoi j'ai été contraint de me retirer en lieu plus sûr, d'où je pusse accomplir la promesse que j'avois faite.

Voilà, lecteur chrétien, le dernier acte de ce jeu. D'un nombre infini des tours qu'ils m'ont joués, j'en ai touché bien peu, car ce seroit chose par trop difficile à raconter comment le Seigneur m'a tiré de leurs laqs. —Vrai est qu'il n'y avoit nulle cause de me défier de la protection du Roi (Henri II) ; mais pour ce que j'avois à combattre avec des bêtes si venimeuses, j'ai estimé qu'il n'y avoit rien de meilleur que de céder à leur malice obstinée. Car ils pouvoient se jouer du Roi à leur appétit, et mépriser ses commandemens sans en être punis ; ils pouvoient abreuver les oreilles des

Princes de faux rapports; ils pouvoient machiner tout ce qu'ils eussent voulu à tort ou à droit sans danger, et jamais n'y eût eu fin. — Combien que m'a été force de quitter la place pour une autre raison. Car outre la grande dépense qu'il me falloit faire à suivre la cour, et que j'étois contraint d'abandonner les lettres, toutefois je ne pouvois fuir que tout ce que j'imprimerois ne fût sujet à leur censure. Par ce moyen il m'eût fallu perdre toute la peine que jusqu'à présent je me suis efforcé d'employer en la sainte Écriture et bonnes lettres, et que j'ai de ferme propos délibéré y dédier jusques à la fin de ma vie.

Quelqu'un pourroit objecter qu'ils soutenoient une bonne cause, mais qu'ils ont seulement failli en la façon de procéder. Là-dessus je ne veux point dire un mot pour moi, sinon qu'on juge de la chose en soi. — Seulement je déclare que je me tiens du côté de la vraie Église du Seigneur et Apostolique, en laquelle règne le ministère de sa parole et le vrai usage des sacremens; laquelle confesse la foi qui nous a été baillée par les Pères, et est fondée en la pure parole de Dieu, et non sur les songes des hommes.

EXPLICATION

DES PLANCHES.

EXPLICATION

DES PLANCHES.

J'ai dit ci-dessus, page 17, qu'il y avoit dans l'imprimerie de Robert Estienne peu de ces ornemens typographiques tant prodigués aujourd'hui dans les livres. Il est bien certain que ces ornemens, adoptés par les premiers imprimeurs à l'imitation des manuscrits, lorsqu'on les employoit avec réserve, étoient agréables aux yeux, reposoient et soutenoient l'attention du lecteur, suppléoient au petit nombre de caractères, pour marquer les divisions et subdivisions des matières, et facilitoient les recherches dans les textes. L'abus que nous faisons aujourd'hui de ces ornemens produit un effet tout contraire; ils partagent l'attention, jettent de la confusion dans la mémoire, et, accumulés dans le texte, ils font souvent avorter une réflexion qui se présentoit au lecteur, et qui eût pu lui être profitable. Quel que soit d'ailleurs le talent des dessinateurs et des graveurs en ce genre, quelle que soit la perfection qui ait été obtenue dans l'impression, il est bien certain encore que l'imprimerie actuelle s'est plus que jamais écartée de sa destination toute littéraire et intellectuelle. Elle s'est de plus imposé des dépenses multipliées, et d'autant plus onéreuses, que la voie des *illustrations*, que j'appellerois plutôt des *obscurations*, en gravures sur bois, en vignettes, en fleurons, lettres ornées, etc., etc., que cette voie, dis-je, n'a point de limites, et que tous ces objets de caprice et de fantaisie, de leur nature même, demandent à être sans cesse augmentés

et renouvelés, sous peine de mourir comme des éphémères qu'ils sont. L'invention de la lithographie auroit dû, ce semble, préserver l'imprimerie de cet écueil; mais elle s'est engagée avec elle dans une lutte où elle succomberoit nécessairement, si elle ne reconnoissoit bientôt combien est vaine, illusoire et nuisible à ses intérêts, cette prodigalité de caractères et d'accessoires typographiques où elle s'est laissée entraîner. Mais comme j'aurai l'occasion d'étendre ces observations dans un ouvrage spécialement consacré aux choses de l'imprimerie, je me bornerai à faire remarquer, que sous le rapport même des ornemens, l'ancienne imprimerie n'a pas été surpassée par l'imprimerie moderne; que toutes ces *illustrations* de lettres ornées, de cadres à vignettes et arabesques, de gravures en bois dans les textes, ne sont que renouvelées de nos anciens maîtres; seulement ils savoient en faire un emploi plus judicieux. Sous le point de vue de l'art, le goût et le style des ornemens typographiques du temps des Estienne ne paroîtront pas sans doute inférieurs à tout ce que l'art moderne a produit de meilleur en ce genre. On en peut juger par les spécimens qui sont présentés ici, et qui ont été tirés des volumes les moins rares du XVIe siècle.

1.

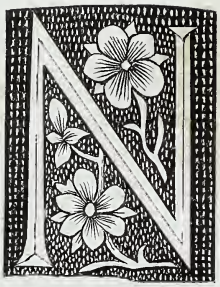

2.

3.

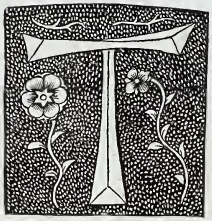

4.

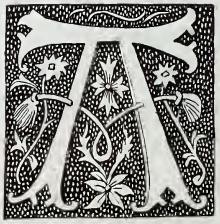

PLANCHE I.

Les quatre lettres de cette Planche se trouvent dans le volume : *C. Valerii Flacci Setini Balbi Argonauticon,* in-4°, imprimé par Josse Bade. J'ai reproduit ces lettres de préférence à d'autres, parce que l'édition est datée de 1500, dernière année du xve siècle, qui fait époque, et que les mêmes lettres se retrouvent dans des éditions postérieures des Estienne et de plusieurs autres imprimeurs contemporains. Le n° 1, N, est ce que l'on appeloit anciennement une *lettre grise* ou *historiée*, ainsi que toutes celles qui se trouvent dans les six Planches suivantes. Chacune de ces lettres recevoit un nom particulier du genre d'ornemens dont elle étoit accompagnée, soit de fleurs, de feuillage, de figures d'hommes, d'animaux, d'oiseaux ou de poissons. Cette même lettre N, qui dénote les premiers essais de ce genre de gravure, se trouve déjà dans des livres imprimés en Italie dans les dernières années du xve siècle. Elle a été copiée d'après d'anciens manuscrits, et sa forme est une des plus anciennes de la même lettre grecque et latine.

Le n° 2 est le P ouvert de la lettre latine que l'on rencontre dans l'écriture onciale des vi^e^ et viiie siècles.

Le n° 3, T, présente une des plus anciennes figures du T grec.

La forme de l'A, n° 4, appartient également à la lettre grecque et latine des inscriptions et des plus anciens manuscrits. Cet A se retrouve dans d'autres volumes du temps, exactement de la même forme, sur le même fond à mille points, et avec une petite fleur de lis au milieu, et au-dessus du trait transversal, dans une édition *Officiorum Ciceronis*, verso du f° 27, imprimé par Antoine Bonnemère, en 1509, in-folio.

PLANCHE II.

Les lettres n°s 1, 2, 3, 3, 3, de cette Planche, sont tirées de l'édition de *Valère Maxime*, imprimée par Josse Bade en 1510, in-4°. Cette forme ronde du E, composé de deux *c*, se trouve dans des inscriptions latines des IIe et IIIe siècles, et dans les manuscrits. La même lettre capitale n° 1, mais d'une plus petite dimension, se voit en tête du Chapitre 10 de la *Politique d'Aristote*, imprimée par Henri Estienne Ier en 1515, in-8°. Les capitales C, X et L des n°s 3, sont employées pour distinguer le texte de l'auteur de celui du commentaire dans le *Valère Maxime*. Les lettres n°s 4 et 5, T et Q, se trouvent dans le livre : *Georgii Pachymeræ Paraphrasis in decem Epistolas Dionysii Areopagitæ*, pages 1 et 8. Paris, veuve Chevallon (Charlotte Guillard), 1538, in-4°.

1.

2.

3.

3.

3.

4.

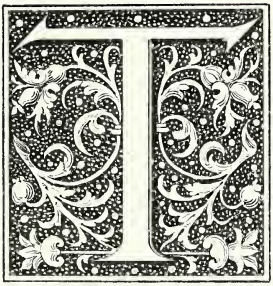

5.

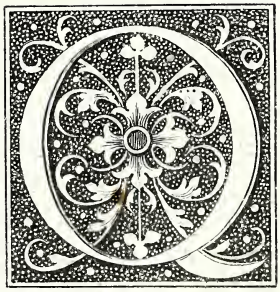

1

2

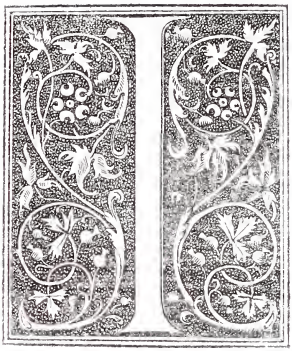

3

4

PLANCHE III.

La lettre L, n° 1, se trouve au folio CXL du volume intitulé : *Pontii Paulini episcopi Epistolæ,* imprimé par Josse Bade en 1516, in-8°. Les n°s 2, 3 et 4, I, O, H, sont pris dans le volume : *De Maria Magdalena Disceptatio,* imprimé par Henri Estienne Ier en 1518, in-4° : le I, p. 11; le H, p. 40, verso; le O, p. 62, verso. L'élégance et la légèreté des ornemens de ces trois lettres, et leur exécution, attestent des progrès bien rapides dans ce genre de gravure. Ces lettres paroîtront surtout remarquables, si l'on considère qu'il n'y avoit pas cinquante ans que l'imprimerie étoit introduite à Paris lorsque Henri Estienne et Josse Bade publioient ces volumes. Ces lettres gracieuses semblèrent alors pouvoir suffire à tous les besoins de la typographie, et elles furent exécutées dans les trois dimensions appropriées aux formats les plus usités, l'in-folio, l'in-quarto et l'in-octavo. Pendant plus de la moitié du XVIe siècle, les imprimeurs les plus renommés n'employèrent presque pas d'autres lettres grises. On les voit successivement reparoître dans diverses éditions à plus de quarante ans de distance; dans le *Virgile* de Robert Estienne de 1532, in-4°, et les mêmes lettres de ce *Virgile* dans sa belle *Bible* in-folio de 1540. Les imprimeurs, qui ne pouvoient ou ne vouloient pas faire la dépense de ces alphabets historiés, mettoient en tête des chapitres une simple lettre majuscule au milieu d'un carré de la même dimension qu'auroit eue la lettre grise dont elle tenoit la place, comme cela se pratiquoit dans les premières années de l'invention de l'imprimerie. Ainsi le trouve-t-on dans beaucoup d'éditions de nos imprimeurs du XVIe siècle, et entre autres dans le livre *de Re rustica,* in-folio, imprimé par Antoine Augereau en 1533. A la page 1 on voit une

lettre grise E, d'une légèreté et d'une délicatesse remarquables, et, dans le reste du volume, les Traités des divers auteurs qui ont écrit sur le même sujet commencent par une simple majuscule du caractère du texte. Mais dans cet ouvrage, comme dans beaucoup d'autres du même temps, à défaut d'enjolivemens étrangers à l'art typographique, on aperçoit certains soins de l'imprimeur, qui étoient sans doute mieux appréciés des lecteurs; ainsi, dans ce volume *de Re rustica,* les lignes sont numérotées de cinq en cinq.

Quelquefois, dans les imprimeries même les plus complètes, on faisoit usage de passe-partout. La place laissée vide dans leur intérieur permettoit d'y placer la lettre nécessaire, que l'on changeoit selon le besoin. Ces passe-partout étoient ornés de la même manière que les lettres grises, dont ils avoient la dimension. On en voit dans l'édition du *Xénophon* de Henri Estienne, 1581, in-folio, après la belle lettre grise qui se trouve en tête des traductions latines. Lorsque la même lettre se trouvoit fréquemment répétée, à peu de distance, comme on n'avoit pas la ressource du polytypage des gravures en bois, afin d'éviter la dépense, la lettre grise étoit suppléée par une majuscule ou minuscule. Dans une *Bible* latine de Simon Bivilaqua, ornée de gravures en bois, et de lettres grises à chaque chapitre, il se trouve de suite douze lettres P, du nom Paulus, qui ont été laissées en blanc, et remplacées par un p minuscule. Cette *Bible* est de 1498, in-4°, à deux colonnes, et chaque colonne porte en marge les lettres A, B, C, D, qui recommencent à chaque alinéa, comme points de repère pour le lecteur.

1.

2.

3.

4.

PLANCHE IV.

Le n° 1, H, se trouve dans le même livre ci-dessus mentionné de Georges Pachymère, imprimé par la veuve Chevallon en 1538. Cette lettre est remarquable par les deux têtes qui entrent dans sa composition, et qui changent le caractère artistique des lettres grises. Les lettres H, avec un hibou; N, avec figure grotesque; et Q, avec un chien, se trouvent dans un volume intitulé : *Pandectes Scripturæ divinitus inspiratæ*, imprimé pour Jacques Kerver, Paris, 1543, in-4°, *cum privilegio Senatus Parisiensis*. Les figures employées comme ornemens de ces lettres n°s 2, 3 et 4, n'ont assurément aucun rapport avec le texte auquel elles sont accolées, et notre époque s'est trouvée également devancée, comme on voit, en fait de disparates et de bizarreries, dont nos lettres ornées modernes offrent de si nombreux exemples. C'est vraiment jouer de malheur que de ne pouvoir absolument rien produire de nouveau, même en s'affranchissant de toutes les règles. Au reste, les artistes qui ont exécuté ces lettres, n'étoient eux-mêmes que des imitateurs ou plutôt des copistes de manuscrits des XIIIe, XIVe et XVe siècles, qui leur fournissoient amplement des modèles en ce genre. « Tout ce qu'un goût dépravé peut « produire de plus absurde, tout ce qu'un goût phrénétique « peut enfanter de chimères, fut presque l'unique caractère « des lettres historiées de ce moyen âge. Ce ne fut guère « que vers ce dernier siècle (le XVe) qu'on commença un « peu à se réconcilier avec la belle nature. » Nous verrons dans les Planches suivantes que le XVIe siècle prit une belle part dans cette réconciliation.

PLANCHE V.

La vignette n° 1 se trouve placée en tête de l'Acte des Apôtres, page 409 du *Nouveau Testament* grec imprimé par Robert Estienne, en 1549, 2 part. in-16. Tout se trouve réuni dans ces charmans volumes pour en faire un véritable chef-d'œuvre typographique auquel l'imprimerie moderne n'a rien à opposer. Ce sont là des modèles de la belle et bonne typographie, qui ne laisse rien à désirer, et où il n'y a rien de trop. Il seroit superflu, je pense, de faire remarquer au lecteur le mérite d'exécution de ce fleuron n° 1. C'est toute l'élégance, le bon goût et la délicatesse du style de l'époque de la renaissance, appliqués aux ornemens typographiques, et les seuls qui nous paroissent ne pas gâter les livres, si l'emploi en est bien entendu.

Le n° 2 est la lettre T (*tau* grec majuscule) du commencement de l'Acte des Apôtres, à la même page 409. On remarquera que le dessinateur a heureusement rappelé dans cette lettre les détails d'ornemens du fleuron, ce qui occupe peu l'attention de nos artistes en ce genre. Elle fait partie de cette suite de lettres grises de la plus petite dimension, que Robert Estienne avoit fait exécuter sur trois corps différens, pour les trois caractères grecs gravés par ordre de François Ier.

Le n° 3 est le C ou K (*caph* hébreu) tiré du *Thesaurus Linguæ sanctæ*, page 513, imprimé par Robert Estienne en 1548, in-4°. Toute cette suite de lettres grises de l'alphabet hébreu étoit encore une richesse de l'imprimerie de Robert Estienne, qu'on ne trouveroit assurément aujourd'hui dans aucun atelier de France.

Le n° 4 est la marque de Robert Estienne et de ses successeurs. Elle est placée à la dernière page de la seconde

1.

2.

3.

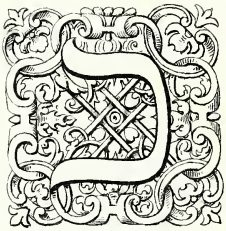

4.

partie du *Nouveau Testament* grec de 1549. Cette marque est la plus petite de toutes celles dont les Estienne ont fait usage. Ils en avoient de différentes dimensions appropriées aux formats. Celle du *Térence* de 1529, in-folio, par cahiers de quatre feuilles, occupe la page entière du frontispice. Elle s'y trouve encadrée par un simple filet, avec le seul mot TERENTIUS au haut de la page, et la souscription au bas de la figure.

PLANCHE VI.

Nous voici parvenus à l'époque du plus beau style des ornemens typographiques, à l'année 1551, où les travaux de Jean Goujon en sculpture, en bas-reliefs, en frises et lambris, avoient ramené l'art au goût épuré de l'antique. Le n° 1 de cette Planche est la vignette qui se trouve en tête de la page 64 de l'*Appien* grec, imprimé en 1551 par Charles Estienne, avec la coopération de Robert Estienne son frère. « Quoique cette édition, dit Henri Estienne (en latin), ne porte que le seul nom de mon oncle, elle n'en est pas moins due aux soins réunis de mon père et de mon oncle. » D'ailleurs, les mêmes lettres A (*alpha*) n° 2, et P (*rho*) n° 3, se trouvent, ainsi que la vignette, dans les éditions de Robert Estienne, et entre autres dans l'*Eusèbe* de 1544, in-folio. Ce sont les lettres de la plus grande dimension des trois suites exécutées pour les trois corps de caractères grecs royaux.

1.

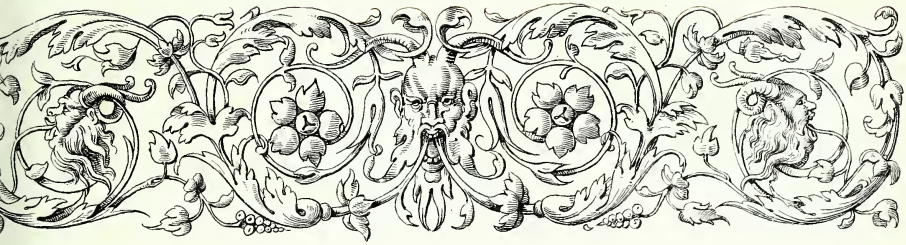

2.

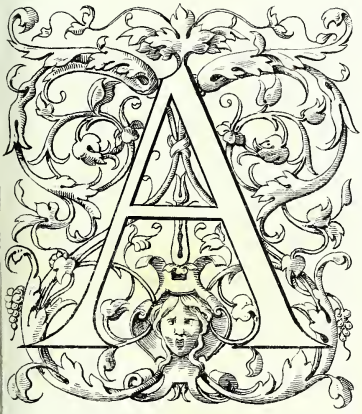

3.

1.

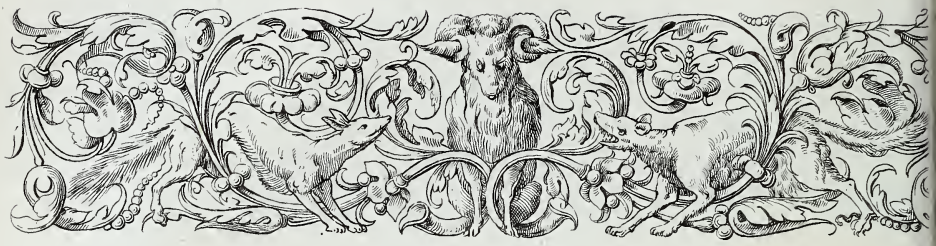

2.

3

4.

5.

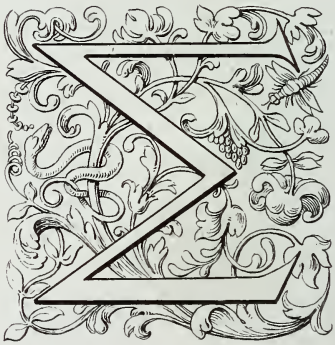

PLANCHE VII.

La vignette et les quatre lettres grecques de cette Planche, n° 2, *omicron;* n° 3, *alpha;* n° 4, *pi,* et n° 5, *sigma,* appartiennent à l'édition de *Xénophon*, imprimée par Henri Estienne en 1581, in-folio. C'est à la fin de l'avertissement de cette édition, que Henri demande au lecteur « de prier Dieu qu'il lui accorde une vie plus paisible. » Sur ce point, la condition des imprimeurs n'a point changé, et nous pouvons bien faire la même prière aux lecteurs pour imiter nos maîtres de quelque côté.

On remarque que l'*alpha* est déjà plus chargé d'ornemens, et d'un goût moins pur que les autres lettres. Vers la fin du XVIe siècle, on surchargea encore davantage les dessins des lettres grises, dont le caractère et le style furent complétement dénaturés dans le XVIIe siècle. Cependant la même vignette ici figurée, et des lettres grises du même genre d'ornemens, mais de forme un peu différente quant au corps de la lettre, se retrouvent dans quelques éditions de la veuve Patisson. Ces ornemens ont donc été employés pendant plus de soixante ans par les meilleurs imprimeurs. C'est tout au plus si nos ornemens typographiques ont soixante jours d'existence.

Je regrette de n'avoir pas donné un spécimen de la suite des lettres grecques ornées de la seconde grandeur. On les trouve employées dans différentes éditions de Robert et des autres imprimeurs royaux, entre autres dans le *Moschopule* de Robert Estienne, 1545, in-4°, et dans le *Platon* de Henri Estienne, 1578, 3 vol. in-fol. à deux colonnes, grec et latin.

Quant aux figures en bois imprimées en même temps que le texte, l'ancienne imprimerie a également produit des

œuvres très-recommandables sous le rapport de la gravure. Il y a dans la *Bible* in-fol. de Robert Estienne, 1540, douze ou quinze gravures en bois de la plus grande dimension, qui sont des morceaux achevés sous le rapport du dessin et du faire. Les Traités de Lazare de Baïf, *de Re navali*, *de Vasculis*, etc., contiennent aussi des gravures en bois d'une exécution large, correcte et facile. Mais un des ouvrages les plus remarquables en ce genre, par le nombre des figures surtout, est le volume imprimé à Lyon par Guillaume Roville, en 1567. Il est intitulé : *Discours de la Religion des anciens Romains, de la Castramétation, des Bains, et antiques exercitations grecques et romaines*, in-4°. Ce volume contient *six cent quarante-trois* figures de médailles et sujets gravés en bois, intercalées dans le texte explicatif. Ce livre, fort curieux et des plus instructifs, est assurément un des plus ignorés et des moins recherchés aujourd'hui, et c'est tout au plus s'il coûteroit quatre ou cinq francs dans une vente. Que sera-ce un jour de nos éditions *illustrées* ?

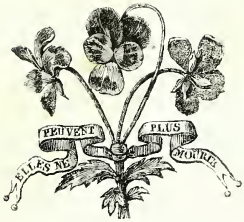
PEUVENT
PLUS
ELLES NE
MOURIR